



Belgique

partenaire du développement



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

**APPUI MULTISECTORIEL A LA SECURITE
ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE DANS
L'ATACORA
(AMSANA)**



RAPPORT FINAL

***NIVEAU DE REALISATION DES
OBJECTIFS ET RESULTATS***

VF 201006



SOMMAIRE

1	RESUME	6
2	INTRODUCTION	8
3	PROBLEMATIQUE ADRESSEE PAR LE PROGRAMME	9
4	OBJECTIFS ET STRATEGIE D’INTERVENTION DU PROGRAMME	10
4.1	LOGIQUE DE CHANGEMENT DU PROGRAMME	10
4.2	APPROCHE D’INTERVENTION DU PROGRAMME.....	13
4.3	SYNOPTIQUE DES INTERVENTIONS AMSANA	15
4.4	ORGANISATION DU SYSTÈME DE SUIVI-ÉVALUATION DU PROGRAMME	17
5	NIVEAU DE REALISATION DES OBJECTIFS ET RESULTATS	17
5.1	PRINCIPAUX CHANGEMENTS OBTENUS (EFFETS DU PROGRAMME)	17
5.1.1	DE LA PREVALENCE DE LA MALNUTRITION	17
5.1.2	DE LA DIMINUTION DE LA FAIM	18
5.1.3	DE LA DIVERSIFICATION DE L’ALIMENTATION	19
5.1.4	DE L’AMELIORATION DES BONNES PRATIQUES D’HYGIENE ET DE SANTE	21
5.1.5	SATISFACTION GLOBALE DES BENEFICIAIRES.....	22
5.1.6	CONTRIBUTION A UN ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL FAVORABLE à la SAN	23
5.1.7	INCLUSION DES VULNERABLES	23
5.2	RESUME DES CHANGEMENTS INDUITS PAR LE PROGRAMME	25
5.3	Explication des changements obtenus (analyse de la contribution des Ouputs aux changements) 26	
5.3.1	VARIABLES CONTRIBUTIVES A LA REDUCTION DE LA FAIM	26
5.3.2	VARIABLES CONTRIBUTIVES A LA DIVERSIFICATION DE L’ALIMENTATION.....	29
5.3.3	FACTEURS EXPLICATIFS DE L’ADOPTION DES BONNES PRATIQUES D’HYGIENE ET DE SANTE.....	32
6	GESTION ARTICULÉE DU PROGRAMME	34
7	RÉORIENTATIONS STRATÉGIQUES INTERVENUES AU COURS DU PROGRAMME	36
8	REGARD SUR LES FAIBLESSES DE LA STRATÉGIE DU PROGRAMME	37
9	THÈMES TRANSVERSAUX	38
9.1	Genre	38
9.1.1	GENRE ET REDUCTION DE LA FAIM.....	38
9.1.2	GENRE ET DIVERSIFICATION DE L’ALIMENTATION.....	38
9.2	Environnement.....	38
10	EFFETS IMPRÉVUS DU PROGRAMME	40
11	LEÇONS APPRISES	41
12	CONCLUSIONS	42

13	ANNEXES	43
13.1	<i>Annexe 1 : Cadre de suivi actualisé</i>	44
13.2	<i>Annex 2 : Aperçu de certains itinéraires techniques utilisés</i>	50
13.3	<i>Annexe 3 : Méthodologie pour renseigner les cibles finales des indicateurs</i>	52
13.3.1	<i>Méthodologie de collecte des données</i>	52
13.3.2	<i>Cibles</i>	52
13.3.3	<i>Echantillonnage</i>	52
13.3.4	<i>Organisation de la collecte des données</i>	53
13.3.5	<i>Traitement des données</i>	53
13.3.6	<i>Données spécifiques</i>	53

LISTE DES TABLEAUX

Tableau N° 1 : Approche multi-acteurs AMSANA

Tableau N°2 : Synoptique des interventions du programme AMSANA

Tableau N°3 : Situation de la malnutrition dans les communes d'intervention du programme

Tableau N°4 : Approches de sélection des bénéficiaires

Tableau N°4 : Proportion de producteurs appliquant les techniques les techniques GIFS

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique N° 1 : Evolution comparée des proportions de ménages résilients à la soudure

Graphique N°2 : Score de Diversité Alimentaire des Enfants (SDAE) entre 2016 et 2020

Graphique N°3 : Pratique du lavage des mains selon les méthodes appropriées

Graphique N°4 : Niveau d'adoption par les bénéficiaires des bonnes pratiques post-récolte

Graphique N°5 : Evolution de la production du maïs par ménage

Graphique N°6 : Rendement et production du fonio entre 2016 et 2020

Graphique N°7 : Evolution du revenu moyen des producteurs

LISTE DES FIGURES

Figure N° 1 : Résumé de la problématique SAN des Communes AMSANA

Figure N° 2 : Logique de changement d'AMSANA

Figure N° 3 : Dispositif simplifié d'intervention d'AMSANA

ACRONYMES

ACNG :	Acteurs de Coopération Non Gouvernementale
AGVSA:	Analyse Globale de la Vulnérabilité et de la Sécurité Alimentaire
AMSANA :	Appui MultiSectoriel à la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle dans l'Atacora
ANJE:	Alimentation du Nourrisson et du Jeune Enfant
ATDA :	Agence Territoriale de Développement Agricole
CARDER :	Centre d'Actions Régional de Développement Rural
DDAEP :	Direction Départementale de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche
DTF:	Document Technique et Financier
FBSA:	Fonds Belge de Sécurité Alimentaire
GIFS :	Gestion Intégrée de la Fertilité des Soles
GIRE:	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GT-SE:	Groupe de Travail Suivi-Evaluation
IDF:	Indice Domestique de la Faim
ITK :	Itinéraires Techniques
MAEP:	Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche
Mfam:	Maraîchage Familial
MIP:	Micro-Projet
MPro:	Maraîchage Professionnel
MSP:	Mise aux Seins Précoce
MTR:	Mid Term Review
OP:	Organisation Partenaire du FBSA
PF-SAN:	Point Focal Sécurité Alimentaire et Nutritionnel
SAN :	Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
SCDA:	Service Communal de Développement Agricole
SDAE:	Score de Diversité Alimentaire des Enfants
SDAE:	Score de Diversité Alimentaire des Enfants
SDAF:	Score de Diversité Alimentaire de la Femme
SDE:	Service Déconcentré de l'Etat
UTF :	Unité de Transformation du Fonio
VAD:	Visite A Domicile

1 RESUME

Le programme AMSANA a comme finalité, « **la réduction de la faim et l'amélioration de la diversification alimentaire des ménages dans des conditions d'hygiène adéquates et un environnement institutionnel favorable à la sécurité alimentaire et nutritionnelle** ».

Après 5 années de mise en œuvre du programme, le monitoring final des résultats, conduit par l'équipe d'intervention, a été réalisé sur la base : **(i)** d'informations et d'observations issues du terrain, obtenues via l'enquête ménage finale, **(ii)** de compilation d'informations spécifiques à chaque projet du programme, et **(iii)** d'une analyse et mise en perspectives des données issues de processus précédents de suivi-évaluation (*Baseline 2016, MTR 2018*).

L'analyse des différentes données indique une plus-value certaine du programme AMSANA dans l'amélioration des conditions de vie des ménages bénéficiaires et notamment de leur niveau de sécurité alimentaire et nutritionnelle, même s'il est noté, par endroits des inflexions de tendances entre la MTR à l'évaluation finale (FE).

Réduction de la faim dans les ménages. La prévalence de la faim dans les ménages est sensiblement réduite. Les ménages bénéficiaires du programme ont amélioré leur résilience à la faim. En témoignent : **(i)** le taux de réduction de l'indice domestique de la faim (**1,22 à 0,32**), **(ii)** la proportion de ménages ayant "peu ou pas faim" qui est passée de **61% à 90%** et **(iii)** celle des ménages qui maintiennent le nombre et la consistance des repas pris en période de soudure qu'habituellement qui est passé de **12% à 70%**.

Cette performance du programme trouve sa principale source dans l'amélioration constatée au niveau du stock de maïs, principal aliment de base des populations de la zone d'intervention. En effet, la proportion de ménages déclarant détenir un stock suffisant de maïs en Avril (*issue de leur production*) et susceptible de leur suffire jusqu'à la fin de la période de soudure, s'est accrue de **20%**, en passant de 54% à la Baseline (2016) à 74% lors de l'évaluation finale (2020). Cette tendance est confirmée par l'évolution du taux de couverture des besoins en maïs des ménages bénéficiaires à partir de leurs propres productions qui passe de **68%** en 2016 à **97%** en 2019. Les réalisations obtenues en matière de réduction de la faim sont très largement au-dessus des ambitions du programme qui étaient de 1 pour l'Indice Domestique de la Faim et de 20% pour la proportion de ménages maintenant le nombre et la consistance des repas en période de soudure. Les cibles finales pourraient être jugées peu ambitieuses mais elles traduisent la prudence observée au moment de leur détermination compte tenu du contexte prévalant au démarrage. Il s'agit là d'une preuve suffisante de la valeur ajoutée du programme.

Diversification de l'alimentation des ménages. Evalué au niveau de la femme et donc de l'ensemble du ménage, le score de diversité alimentaire de la femme (SDAF) s'est accru du démarrage à la fin du programme (**4,5 à 5,2**) de même que la proportion des femmes ayant une bonne diversité alimentaire. Quant à la situation des enfants de 0 à 59 mois, très exposé aux conséquences négatives d'une mauvaise alimentation, leur score de diversité alimentaire (SDAE) est caractérisé en fin de programme par une évolution positive d'**1,1 points**, en passant de 3,6 à 4,7. De plus, le niveau de pratique des actions clés de l'Alimentation du Jeune Nourrisson et de l'Enfant (ANJE) par les femmes bénéficiaires du programme s'est nettement accru en passant de 33% au démarrage à **87%** d'entre elles qui les pratiquent de façon convenable à la fin du programme. Si le programme n'a pas pu atteindre ses cibles finales (taux de réalisation SDAE : 87% et AJNE : 84%), les valeurs obtenues comparées aux statistiques établies dans la zone d'intervention par des instances nationales, confirment la performance du programme AMSANA.

Adoption de bonnes pratiques d'hygiène. L'hygiène constitue une modalité pour assurer une bonne sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les appuis en matière d'adoption de bons comportements d'hygiène et de santé ont été intégrés au package d'appui relatif au volet nutrition. Ces appuis ont été renforcés par la campagne de communication relative aux gestes barrières à la COVID-19 ; faisant obtenir parfois des résultats plus importants au niveau des non bénéficiaires du programme notamment pour ce qui concerne le lavage des mains. Quant à l'accès à l'eau, les appuis ont contribué à une amélioration de l'accès des ménages à l'eau soit **83%** en fin de programme contre 65% à la Baseline (*sur base d'échantillon d'enquête*) ; ceci ne pouvant pas être exclusivement imputable à l'intervention. Bien que n'ayant pas fait l'objet d'un investissement important de la part du programme, la mise en œuvre de l'approche dénommée Assainissement Total Piloté

par les Communautés (ATPC) a permis, dans les villages bénéficiaires, de réduire de **88%** à **59%** la proportion des ménages ne pratiquant plus la défécation à l'air libre.

Portage institutionnel de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. L'objectif d'AMSANA est de renforcer les capacités des communes, principales portes d'entrées du programme, pour une meilleure prise en compte de la SAN dans la gouvernance locale. Les communes se sont améliorées dans **(i)** la planification stratégique SAN, dans **(ii)** la facilitation de la concertation communale SAN de même que pour **(iii)** l'implémentation d'initiatives communales de promotion de la SAN. Des avancées sont à noter aussi au niveau des institutions étatiques déconcentrées notamment du Ministère de la promotion sociale qui ont amélioré l'exercice de leurs prérogatives en matière de prévention, de dépistage et de traitement de la malnutrition allant jusqu'à obtenir des subventions spécifiques de l'état à cet effet. Quant au Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) central et déconcentré, le temps d'opérationnalisation progressive de la réforme engagée en son sein n'a pas permis, en dépit de l'engagement des uns et des autres de mettre en œuvre tout le package d'accompagnement prévu par le programme.

Inclusion des vulnérables et leur évolution sur l'échelle de vulnérabilité. La prise en compte des vulnérables à potentiel dans les bénéficiaires du programme, constitue une exigence du FBSA/DGD. En fin de programme, les ménages bénéficiaires sont constitués de **93,5%** de vulnérables pour une cible prévue de 80%. Une analyse de l'évolution de ces vulnérables, sur la base de l'échantillon¹ d'enquête finale, indique que **59%** des ménages identifiés vulnérables au démarrage de l'accompagnement sont sortis de la zone de vulnérabilité.

La satisfaction des bénéficiaires est une variable introduite lors de l'évaluation finale afin de trianguler les changements obtenus. L'enquête de satisfaction réalisée en fin de programme indique une cohérence entre les résultats obtenus et le ressenti des bénéficiaires. La très grande majorité des personnes interviewés affichent une satisfaction quant aux effets du programme sur leurs conditions de vie et leur situation en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle avec l'amélioration des revenus comme facteur déterminant.

Prise en compte des thèmes transversaux. La femme joue un rôle très important dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle du ménage. Si elle n'est pas forcément au début du processus de production contrairement aux opérations de transformation, elle constitue le dernier maillon pour l'alimentation du ménage. Cette sensibilité de la femme aux questions SAN s'illustre dans les résultats obtenus qui montrent l'avantage comparatif dans la réduction de la faim et de la diversification alimentaire quand le chef de ménage est une femme. Cela s'explique entre autres par l'effort fait par le programme pour avoir comme bénéficiaires sur les volets maïs, maraîchage familial, maraîchage professionnel et MIP, respectivement **49%**, **85%**, **65%** et **61%** de femmes. De plus, l'attention accordée aux vulnérables dans la sélection des ménages bénéficiaires et dans le monitoring du programme, marque une particularité du programme qui de fait, implémente la dimension "inclusion sociale" du genre au lieu de la restriction habituelle à la « femme ». Quant à l'environnement, le programme a fait de la réduction des nuisances anthropiques sur l'environnement, une préoccupation sur tous ses volets d'intervention. En effet : **(i)** sur les volets maïs et maraîchage familial, l'agroécologie préconisant l'utilisation de moins de produits chimiques, constitue le principal axe d'appui, **(ii)** le programme a accompagné via l'utilisation de l'Outil d'Intégration de l'Environnement (OIE), la prise d'engagements autodéterminés par les promoteurs de micro-projets (MIP) avec un taux final de respect intégral de **77%**, **(iii)** la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) a été aussi utilisée comme axe transversal d'intervention pour le maraîchage professionnel.

Gestion articulée du programme. Le schéma de gestion du programme est basé sur une approche multi-acteurs et multi-thématiques SAN disposant d'une structure de coordination sans lien hiérarchique. Le grand défi d'AMSANA était d'assurer une bonne articulation entre les composantes et les acteurs d'exécution. Le bilan final indique un modèle de collaboration qui a permis de très bien évoluer ensemble vers l'atteinte d'un objectif commun, malgré des modalités d'intervention différentes, mais contribuant chacun à son niveau à la réduction de la Faim et l'amélioration de la diversification alimentaire.

¹ Cela n'étant pas une exigence du FBSA, le programme n'a pas fait une caractérisation du niveau de vulnérabilité des ménages en fin de programme

2 INTRODUCTION

Le Fonds Belge pour la Sécurité Alimentaire (FBSA) et le Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche du Bénin (MAEP), ont formulé en 2015, le programme intitulé : "*Appui Multisectoriel pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle dans l'Atacora*" (AMSANA) implémenté dans quatre (04) communes du département de l'Atacora au Bénin que sont Boukombé, Cobly, Matéri et Tanguiéta. La valeur ajoutée du programme se situe au niveau de la prise en compte des quatre piliers de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (*Disponibilité, Accessibilité, Nutrition/Utilisation et Stabilité*). Il est mis en œuvre par des Acteurs de la Coopération Non Gouvernementale (ACNG) Belges actives au Bénin (*Croix-Rouge de Belgique, Iles de Paix, Louvain Coopération pour le Développement*) et Enabel, toutes 5 appelées Organisations Partenaires (OP).

A l'instar de toute intervention, le système de monitoring d'AMSANA a pour fonction : **(i)** de renseigner le système de monitoring de l'intervention au début de la mise en œuvre par le biais de l'établissement d'une Baseline, **(ii)** d'évaluer les progrès accomplis par rapport aux résultats escomptés et de gérer les risques et problèmes afin d'adapter, en cas de nécessité, l'intervention lors de la mise en œuvre, **(iii)** de rendre compte de l'atteinte des résultats à la fin de l'intervention et en tirer des enseignements par le biais du monitoring final.

Le programme a pris fin le 30 septembre 2020. Avant la clôture opérationnelle sanctionnée par la tenue, le 23 septembre 2020, du dernier comité de pilotage, un monitoring final a été réalisé dont la fonction est : **(i)** de rendre compte au bailleur de fonds de l'atteinte des résultats, et **(ii)** de documenter les enseignements tirés sur le processus de mise en œuvre. Le monitoring final conduit par l'équipe de mise en œuvre de l'intervention, permet de comparer la trajectoire de changement définie pendant le processus Baseline à la trajectoire de changement réalisée à la fin du programme en mesurant les valeurs des indicateurs.

Dans le cas d'AMSANA, le monitoring au niveau du programme, est assuré de façon concertée par les 5 Organisations Partenaires (OP) sous le lead de la structure de coordination Enabel. Dans ce cadre la collecte et l'analyse des données relatives aux indicateurs sont internalisées c'est-à-dire conçues et conduites par les responsables de suivi-évaluation des 5 OP. L'assurance-qualité est assurée par un appui externe ponctuel d'une enseignante-chercheuse en nutrition, de la Faculté des Sciences Agronomiques de Calavi au Bénin.

Le présent rapport final se base sur l'évaluation interne du programme, validée par le comité de pilotage de clôture. Cette évaluation est issue **(i)** des données collectées lors d'une enquête ménage réalisée du 27 Juillet au 11 Août 2020 et **(ii)** de données spécifiques collectées par chaque OP. Il jette un regard sur le niveau de réalisation des indicateurs du programme et analyse les changements réalisés.

Le présent rapport détaille dans l'ordre :

- Les changements obtenus en termes de niveau d'atteinte de l'objectif spécifique du programme sur la base des valeurs des indicateurs ;
- Les variables explicatives desdits changements via le niveau réalisation des résultats et sous-résultats du programme ;
- Une analyse de la gestion articulée du programme, vu son caractère multi-acteurs ;
- Les réorientations stratégiques effectuées au cours de la mise en œuvre du programme ;
- Les principales difficultés rencontrées en cours de mise en œuvre ;
- Une analyse critique sur la stratégie d'intervention du programme ;
- Le niveau de prise en compte des thèmes transversaux ;
- Les effets indirects du programme ;
- Les leçons apprises de l'intervention.

3 PROBLEMATIQUE ADRESSEE PAR LE PROGRAMME

AMSANA a été formulé pour apporter une réponse à plusieurs contraintes, qui combinées, entraînent la persistance d'un niveau élevé d'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans la zone d'intervention (Figure 1).

En 2011, le département de l'Atacora, zone d'intervention du programme, enregistrait le taux le plus élevé au Bénin en matière d'insécurité alimentaire soit 47,1% (*EMICOV 2011*). Cette insécurité alimentaire est inégalement répartie au sein du département. Elle est de 43% à Boukombé, 38% à Tanguiéta, 36% à Coby et 35% à Matéri. Ces 4 communes classées dans la zone rouge² en matière d'insécurité alimentaire et nutritionnelle, constituent les communes d'intervention du programme. Plusieurs facteurs expliquent cette situation.

Faible niveau de production. La zone d'intervention se caractérise par des sols dont la fertilité se dégrade fortement, ce qui impacte négativement le niveau de productivité du maïs, aliment de base et principale source de revenus pour les ménages. Pour garantir un minimum de récolte, les producteurs sont obligés de faire recours aux intrants chimiques, qui ne permettent pas une production soutenue dans le temps. Le fonio, la plus ancienne céréale cultivée, culturellement importante et à haute valeur nutritive, rencontre depuis quelques années un déclin de production. Quant au maraichage, de saison sèche, la production actuelle dans le département n'arrive pas à couvrir les besoins. L'insuffisance de superficies aménagés y garantissant l'accès à l'eau et la faible maîtrise des itinéraires techniques en sont les principaux freins.

Faible valorisation des récoltes. La majorité des producteurs sont obligés de vendre une bonne partie de leur production au moment de la récolte ou même avant afin de rembourser des crédits empruntés pour d'autres dépenses (*éducation, santé, cérémonie...*) effectuées en période de soudure³. A cela s'ajoute les importantes pertes post-récolte (30 à 40 %) de la production de maïs, dues notamment à la méconnaissance des bonnes pratiques de stockage et de conservation.

Faible niveau de revenu. La vente des récoltes constitue la principale source de revenus. La culture d'entreprise et d'innovation est insuffisante. En période de soudure, l'insuffisance des revenus, la diminution du stock d'aliment de base et les prix élevés sur les marchés aggravent la situation des ménages qui ont un accès difficile à la nourriture (40% des ménages).

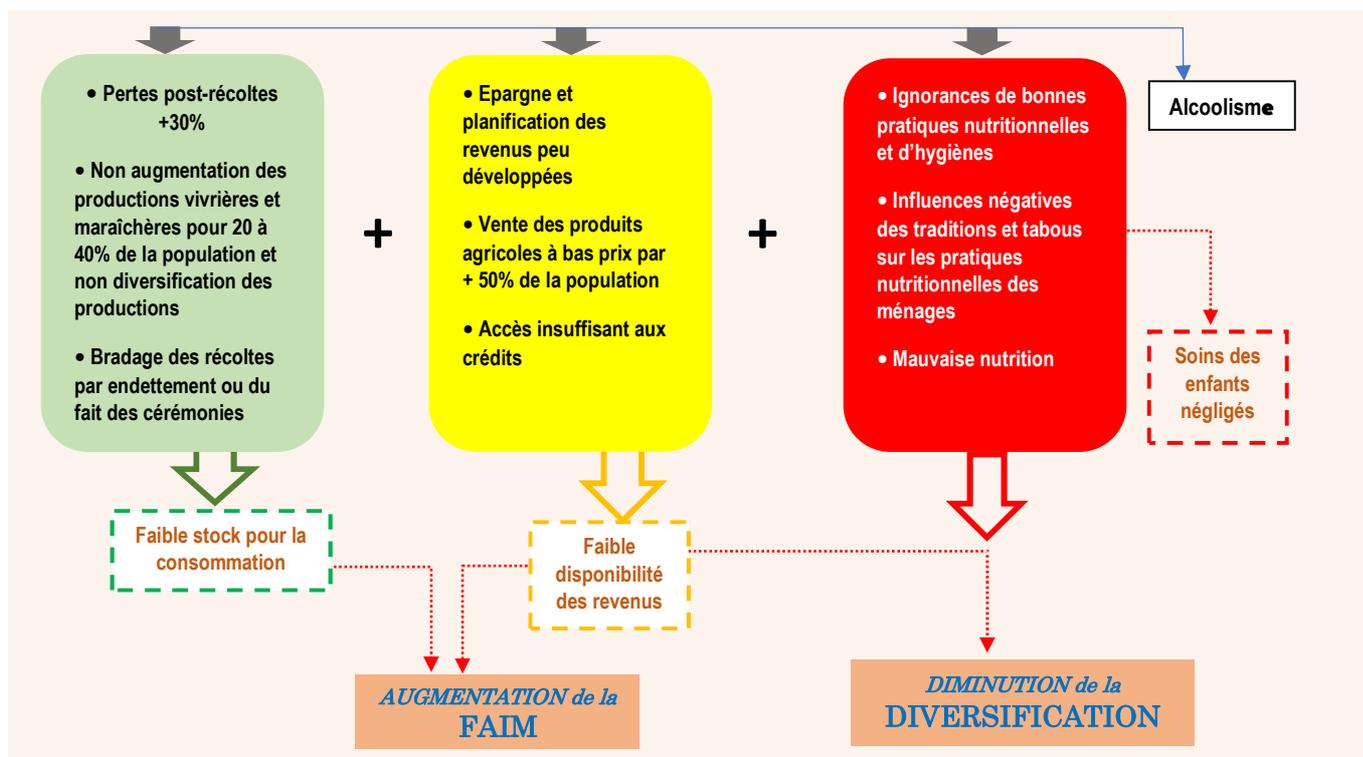
Faible adoption des bonnes pratiques nutritionnelles et d'hygiène. Dans la zone d'intervention, il s'observe des pratiques nutritionnelles et d'hygiène inappropriées, principalement imputées aux pesanteurs sociologiques et à un enseignement scolaire insuffisant en matière de nutrition. Cet état de fait est aggravé par un taux d'alcoolisme très élevé dans la zone. De plus 33% des ménages n'ont pas accès à une source d'eau potable et 88% aux latrines. Ces différents éléments, conjugués au faible niveau de revenu et à l'insuffisance des produits pour couvrir les besoins alimentaires font de l'Atakora Ouest une zone rouge en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Faible leadership institutionnel. Le leadership institutionnel est encore limité en matière de prise en compte de la problématique de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle à l'échelle nationale, régionale et communale. Au niveau communal les investissements pour la sécurité alimentaire ne sont presque pas prévus. Au niveau régional, malgré la capacité institutionnelle intéressante du CARDER Atacora Donga (*actuel DDAEP, ATDA*), des défis majeurs persistent rendant difficile l'exercice de la totalité des fonctions régaliennes (*Mobilisation de moyens financiers et matériels d'intervention spécifique SAN, renforcement des capacités des TSANA, mise en place et opérationnalisation du Conseil en Alimentation et Nutrition Appliquée.*)

² Niveau élevé en matière de prévalence de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle à l'échelle nationale

³ La période de soudure est celle de l'année au cours de laquelle les stocks de nourriture des ménages s'amenuisent et les revenus insuffisants

Figure 1 : Résumé de la problématique SAN des Communes AMSANA



Source: Coordination AMSANA

4 OBJECTIFS ET STRATEGIE D'INTERVENTION DU PROGRAMME

4.1 Logique de changement du programme

L'objectif général d'AMSANA est : "Une sécurité alimentaire et nutritionnelle améliorée dans les 65 villages ciblés à Boukombé, Cobly, Matéri et Tanguéta".

L'objectif spécifique est : "D'assurer une disponibilité stable des produits vivriers et maraîchers, des revenus augmentés et plus diversifiés et une meilleure prévention de la malnutrition pour 8.000 ménages et en particulier pour les populations vulnérables dans un environnement institutionnel favorable".

Les changements attendus du programme sont :

- Une meilleure et plus stable disponibilité des produits vivriers (sur une année et au fil des années) et une diversification de la production agricole (maïs, fonio, légumes) afin de faciliter la diversification alimentaire ;
- Des revenus augmentés et plus stables et surtout pour les femmes et les jeunes :
 - Revenus provenant des vivriers ;
 - Revenus pendant la saison sèche, avec un accent particulier sur le maraîchage ;
 - Revenus provenant des AGR (transformation des produits à haute valeur nutritionnelle, activités spécifiques 'environnement' et autres).
- Une meilleure utilisation des revenus et produits destinés à la nutrition ;
- De meilleures pratiques nutritionnelles et d'hygiène ;

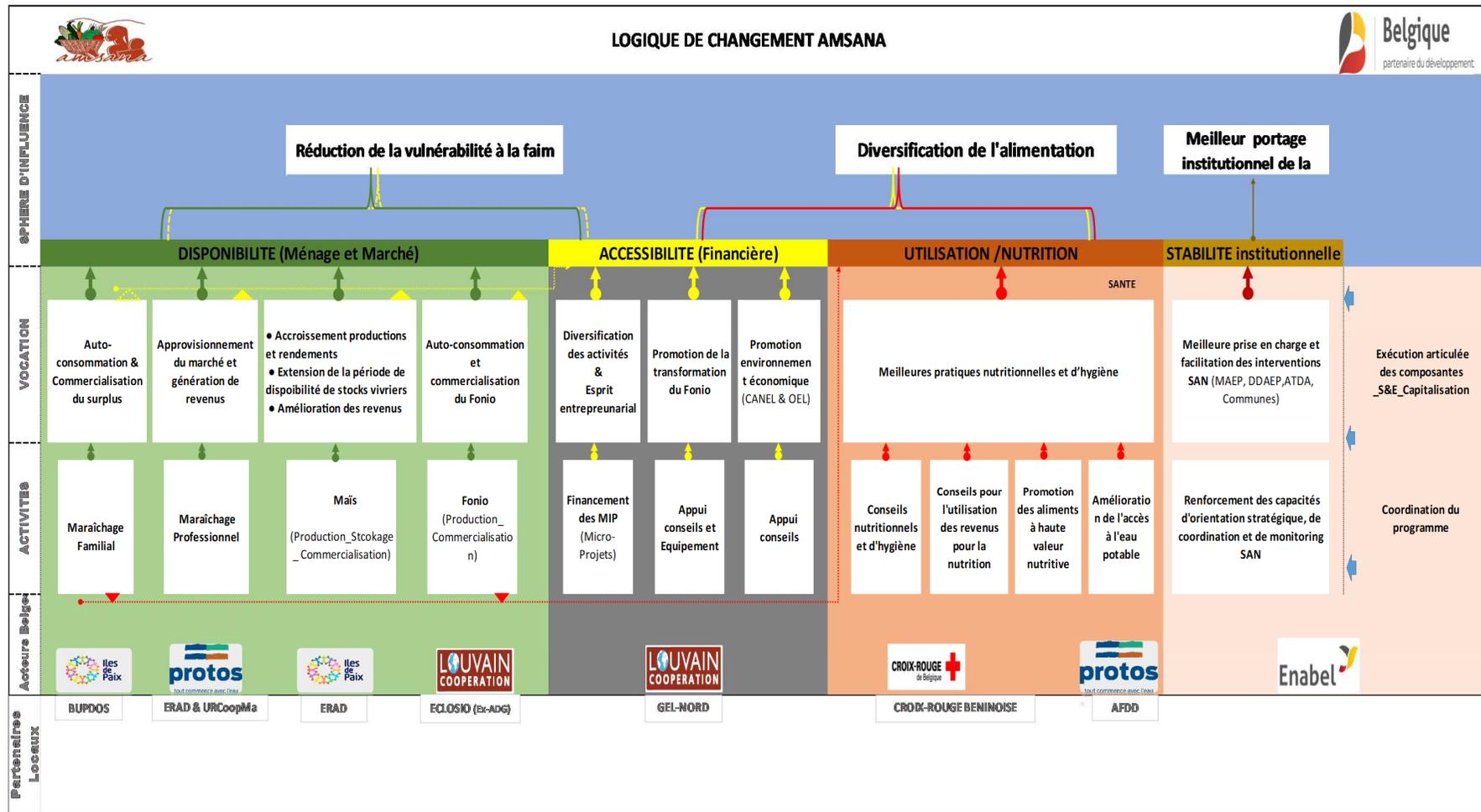
- Des institutions plus favorables et qui intègrent mieux la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans leurs outils de planification.

Le programme AMSANA vise à réduire la faim et à améliorer la diversification alimentaire des ménages bénéficiaires dans un environnement institutionnel caractérisé par un leadership amélioré du Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche et des communes afin qu'ils assurent un meilleur portage de la SAN. Le programme est bâti sur les quatre (04) piliers de la sécurité alimentaire et nutritionnelle⁴ que sont : la Disponibilité, l'Accessibilité, l'Utilisation et la Stabilité. Certes, AMSANA aborde la stabilité institutionnelle dans le but d'améliorer le portage de la SAN par les acteurs appropriés mais aussi elle l'intègre comme une thématique transversale aux 3 autres piliers (*stabilité dans la disponibilité, l'accessibilité et la nutrition*). Le programme aborde la dimension financière de l'accessibilité et non celle de l'accessibilité physique.

La logique de changement du programme, présentée par la **figure 2**, permet de visualiser les liens et articulations entre les 4 piliers de la SAN et les différentes interventions qui agissent plus ou moins directement sur la finalité du programme qui est de réduire la faim et d'améliorer la diversification alimentaire.

⁴ Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Figure 2 : Logique de changement d'AMSANA



Source: Coordination AMSANA, 2017

4.2 Approche d'intervention du programme

Approche multi-acteurs et multi-thématiques. AMSANA est mis en œuvre par cinq Organisations Partenaires du FBSA (OP/FBSA), chacune ayant une expertise spécifique en lien avec l'un ou plusieurs des quatre piliers de la SAN : Croix-Rouge de Belgique, Iles de Paix, Louvain Coopération pour le Développement, Protos et Enabel qui en assure la coordination (Tableau 1). L'articulation et la cohérence entre les différentes OP/FBSA, constituent un enjeu important. De plus, chaque OP implémente sont projet en partenariat avec une ou plusieurs structures locales spécialisées dans l'accompagnement des populations. Chaque OP, en fonction de sa politique générale d'intervention, développe des relations institutionnelles et contractuelles différentes avec leurs partenaires locaux (Figure 3) :

Une relation de type partenariat démarrée depuis la formulation du projet. Le projet est alors cogéré avec le partenaire local aussi bien d'un point de vue stratégique qu'opérationnel ;

Une relation de type prestataire de service. La structure locale intervient après la contractualisation avec le FBSA. Elle n'est impliquée dans les décisions stratégiques relative à la mise en œuvre du projet.

L'objectif de cette approche multi-acteurs et multi-thématiques, est de créer une masse critique de dynamiques économiques et sociales dans les villages des communes d'intervention. Ces actions conjuguées doivent renforcer significativement la résilience de la population ciblée. Cette approche multi-acteurs fonctionne suivant le modèle de pilotage stratégique et opérationnel suivant :

- Le Comité de Pilotage assure la veille stratégique du programme. Présidé par le Préfet du département, il est composé principalement des Maires des communes d'intervention, des structures déconcentrées des ministères sectoriels, des responsables nationaux des 5 OP et de l'Ambassade de Belgique. Ses sessions sont annuelles ;
- Le Comité de Direction assure la coordination opérationnelle du programme. Il est composé des 5 OP, des démembrements départementaux du Ministère de tutelle (MAEP) et des représentants des Maires. Les partenaires locaux n'en sont pas membre. Le comité de direction assure (i) le planning et le suivi trimestriel de la mise en œuvre de l'ensemble des composantes du programme, (ii) veille à la qualité et la mise en cohérence des approches d'intervention des différents partenaires, (iii) facilite l'harmonisation et la consolidation des dispositifs opérationnels et crée les conditions opérationnelles nécessaires pour la réalisation correcte du programme.
- Le Comité Communal de Gestion. Il regroupe autour du représentant de la Mairie l'ensemble des OP, leurs partenaires locaux, et les représentants communaux du MAEP. Ses sessions trimestrielles, assurent (i) le planning et le suivi des activités mises en œuvre au niveau communal et (ii) veille au bon phasage et l'articulation des activités du programme au niveau communal.
- Le Comité Communal de Concertation. Présidé par le Maire, il regroupe, deux fois par an, l'ensemble des acteurs communaux intervenant plus ou moins directement en matière de SAN. les sessions permettent d'échanger sur les dynamiques et les orientations stratégiques communales en matière de SAN et en facilitent la mise en œuvre.

Approche intégrée. Dans le but d'optimiser l'effet des interventions sur les bénéficiaires, il est retenu d'appuyer les ménages ciblés avec au moins deux résultats (*composantes*), qui reprennent les 4 piliers de la SAN. Ainsi par exemple, le volet utilisation/nutrition s'est positionné dans les villages/ménages déjà bénéficiaires d'au moins un appui des autres volets du programme (*disponibilité, accessibilité, stabilité*). Ceci exige la mise en place de synergies entre OP afin de promouvoir un passage progressif des bénéficiaires entre les composantes.

Groupes cibles et stratégie de ciblage. Le programme cible au moins 60 % des ménages dans 65 villages des communes de Boukombé, Cobly, Matéri et Tanguiéta soit environ 8.000 ménages. Il a comme but d'atteindre les populations vulnérables dans des zones agronomiques à potentiel élevé. AMSANA développe des stratégies qui encouragent "l'auto-sélection" des ménages vulnérables pour bénéficier des accompagnements à mettre en œuvre. Il ne sélectionne pas de fait, les ménages vulnérables. De plus, il promeut une approche progressive et évolutive à même de

permettre aux ménages/producteurs/productrices vulnérables de s'intégrer plus facilement dans les processus d'accompagnement afin d'avoir accès aux financements et aux conseils pour s'orienter vers la professionnalisation de leur exploitation (*bénéficiaires de résultat 1 peuvent évoluer vers un financement et encadrement plus économique sous le résultat 2*). Le DTF de chaque OP/FBSA contient une description du profil type du ménage à accompagner et le nombre attendu de bénéficiaires.

Suivi de l'inclusion des vulnérables. L'approche promue par le programme n'étant pas de sélectionner les ménages vulnérables, mais d'en mesurer le niveau de vulnérabilité. A cet effet, il est prévu un suivi rigoureux du profil des ménages bénéficiaires (*annuellement et lors des évaluations*). Sur cette base, il est convenu que le programme procède, avant même le démarrage des interventions sur le terrain, à la définition conjointe des critères de vulnérabilité et de classification des différents types de vulnérables.

Porte d'entrée du programme. Les communes servent de porte d'entrée principales pour le programme et sont appelées à jouer un rôle-clé dans la facilitation locale. Pour ce faire il est prévu de les accompagner en créant un poste spécifique en charge de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, le Point Focal SAN (PF-SAN), qui renforce les capacités du service communal de planification et de développement local (SPDL).

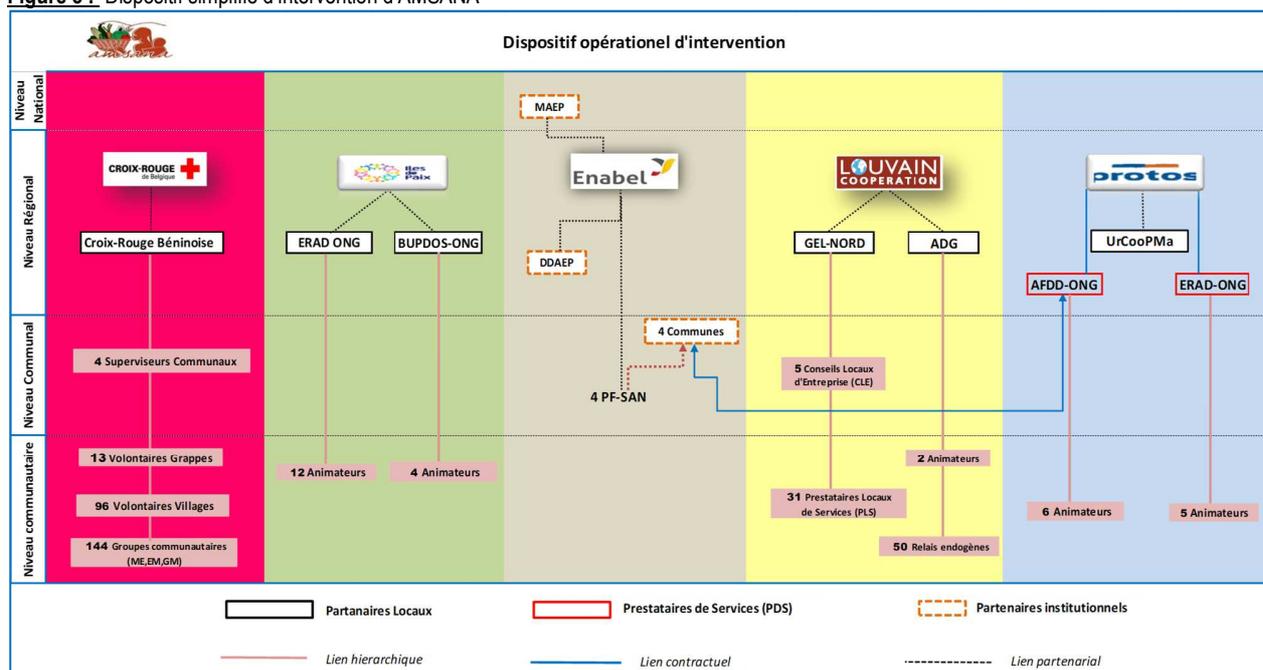
Approche recherche-action. Elle doit être utilisée par les différents partenaires et le programme doit les valoriser. Si possible, des universités locales pourraient être engagées pour des études et des actions de recherche. La capitalisation et la diffusion des expériences doivent être des facettes importantes du programme.

Tableau N°1 : Approche multi-acteurs AMSANA

Acteurs Belges	CRB	Enabel	IdP		LD		Protos	
Acteurs locaux	Croix-Rouge Béninoise	MAEP & Communes	ERAD	BUPDOS	GEL	ADG	ERAD	AFDD
Secteurs	Pratiques nutritionnelles et d'hygiène	Portage institutionnel de la SAN	Maïs	Maraîchage Familial	Revenus	Fonio	Maraîchage Professionnel	Eau potable

Source : Coordination AMSANA, 2016

Figure 3 : Dispositif simplifié d'intervention d'AMSANA



Source : Coordination AMSANA, 2017

4.3 Synoptique des interventions AMSANA

La synoptique des interventions AMSANA par les OP est présentée dans le tableau ci-dessous qui met en perspective les différents appuis en lien avec les 4 piliers de la SAN, comme par exemple (i) la production, la transformation, le stockage (*disponibilité et stabilité*), (ii) la commercialisation et le financement agricole (*accessibilité et disponibilité*), (iii) la nutrition (*utilisation et stabilité*), (iv) l'appui institutionnel.

Tableau N°2 : Synoptique des interventions du programme AMSANA

Type d'appui	Détails de l'appui	Structures concernées
Maïs (Production)	<ul style="list-style-type: none"> - Appui aux producteurs pour l'application des itinéraires techniques recommandées - Techniques de Gestion Intégrée de Fertilité des Sols (GIFS) pour la production du maïs - Facilitation de l'accès des producteurs aux intrants 	Iles de Paix & ERAD
Maïs (Stockage et commercialisation Maïs)	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des producteurs pour l'adoption des bonnes pratiques post-récolte (<i>GTA, Sacs Pics, tri, égrenage, vannage, séchage...</i>) - Facilitation de la commercialisation du maïs au meilleur prix (<i>vente groupée, warrantage</i>) - Sensibilisation contre le bradage - Facilitation de la structuration des Organisations Paysannes maïs - Construction d'infrastructures de stockage collectif de céréales 	
Maraîchage familial	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de sites maraîchers - Appui pour l'application des itinéraires techniques recommandées - Promotion des techniques agroécologiques - Promotion du maraîchage de case de saison des pluies 	Iles de Paix & Bupdos

<p>Maraîchage Professionnel (MPro)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de sites maraîchers suivant la GIRE - Appui aux producteurs pour l'application des itinéraires techniques recommandées - Facilitation à la mise en marché de la production maraîchère - Appui à la gestion financière - Appui institutionnel (Commune, faïtières, Structures décentralisées de l'Etat) - Appui à la sécurisation foncière et gestion des sites 	<p>Protos & ERAD</p>
<p>Fonio (Production)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction de la pénibilité et amélioration des itinéraires techniques de production - Facilitation de l'accès à la semence - Structuration et renforcement des relations productrices-transformatrices 	<p>Louvain & Eclasio-Ex ADG</p>
<p>Fonio (Transformation)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à la maîtrise des opérations et amélioration des techniques de transformation - Appui à la maîtrise de la qualité et de l'hygiène - Dotation d'infrastructure de de transformation/Equipement - Développement de relations d'affaires et visibilité : promotion 	
<p>Financement exploitations</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Financement de micro-projets (équipements, infrastructures, fonds de roulement) -Formation/appui conseils en gestion financière -Formation spécifique (transformation de soja, élevage, etc.) sauf la production maïs, fonio et maraîchage - Facilitation de l'accès aux crédits - Promotion de la prise en compte de l'environnement sur la chaîne de valeur ajoutée financée et accompagnée - Appui institutionnel pour l'amélioration de l'environnement économique locale 	<p>Louvain & GEL</p>
<p>Nutrition</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Enregistrement systématique et suivi des femmes enceintes - Communication (visites à domicile et causeries de masse) pour l'adoption des bonnes pratiques nutritionnelles et d'hygiène des ménages via les groupes communautaires (Mères éducatrices, grand'mères leaders, écoles des maris, comités villageois nutrition-santé) - Facilitation des démonstrations culinaires à base d'aliments locaux - Dépistage communautaire de la malnutrition et suivi des cas de malnutrition - Accompagnement des écoles pour l'adoption des bonnes pratiques nutritionnelles et d'hygiène via l'"Initiative Ecole Amie de la Nutrition (IEAN)" 	<p>Croix-Rouge de Belgique & Croix-Rouge du Bénin</p>
<p>Eau Potable</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Construction et réhabilitation des points d'eau au niveau des communes - Appui à la gestion des points d'eau pour l'amélioration du service public de l'eau (continuité, équité, adaptation) - Appui à la redynamisation de la veille citoyenne : Les consommateurs d'eau potable des communes d'intervention sont structurés et assurent une veille citoyenne effective 	<p>Protos & AFDD</p>
<p>Appui institutionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités de pilotage, d'orientation, de coordination et de suivi du Ministère de l'Agriculture de l'Élevage et de la Pêche (MAEP) pour un meilleur portage de la sécurité alimentaire et nutritionnelle - Renforcement des capacités des communes en matière de planification et de coordination des interventions relatives à la sécurité alimentaire et nutritionnelle 	<p>Enabel & MAEP et Mairie</p>

Coordination du programme	<ul style="list-style-type: none"> - Facilitation de la cohérence et l'exécution articulée des composantes du programme - Suivi-évaluation et rapportage consolidé au niveau du programme - Facilitation du partage d'information et de la capitalisation stratégique des bonnes pratiques relatives à la sécurité alimentaire et nutritionnelle sont assurés 	Enabel
----------------------------------	--	---------------

4.4 Organisation du système de suivi-évaluation du programme

Sur la base de son caractère multi-acteurs, le programme a mis en place un dispositif de suivi-évaluation unique, consolidé et harmonisé sur lequel chaque OP s'aligne. Il accorde une attention particulière aux thèmes transversaux (*genre, environnement*). La coordination suit l'ensemble des indicateurs au niveau des objectifs et résultats intermédiaires (*programme*) tandis que les partenaires (*projets*) se concentrent sur les indicateurs au niveau des sous-résultats et activités. Chaque OP dispose donc de son propre système de suivi-évaluation qui lui permet d'assurer le monitoring de son intervention tout en alimentant aussi le système global de suivi-évaluation du programme. La collecte et l'analyse des informations sont partagées entre le programme et les projets.

La définition (*revue*) des indicateurs et la mise en place de la matrice unique de SE du programme, de même que l'élaboration des différents outils (*matrice de suivi/évaluation, tableaux de bord pour le suivi de la progression des indicateurs et des planning opérationnels et des risques*) et la conduite des processus y afférents (*établissement de la Baseline, évaluations à mi-parcours et finale*) sont réalisées de façon concertée et internalisée sous le lead de la structure de coordination. Des appuis ponctuels externes assurent le contrôle qualité mais aussi le renforcement des capacités des équipes de suivi-évaluation des 5 OP.

La coordination du programme veille au respect du calendrier de collecte des données, à leur qualité et à leur exhaustivité elle assure la consolidation des données recueillies. La structure de coordination prépare, en collaboration avec le Groupe de Travail Suivi-Evaluation (GT-SE) les analyses et réflexions critiques au sein du comité de direction du programme sur l'état d'avancement des actions, des problèmes opérationnels rencontrés et des changements dans le contexte où évolue le programme.

5 NIVEAU DE REALISATION DES OBJECTIFS ET RESULTATS

L'appréciation du niveau de réalisation des objectifs et résultats attendus vise à vérifier : **(i)** le degré d'atteinte de l'objectif global (*impact*), de l'objectif spécifique (*outcome*) et des résultats intermédiaires (*outputs*) tout au long du programme, et **(ii)** la manière dont les outputs contribuent à l'outcome du programme et l'outcome à l'impact.

Le rapport final présente **(i)** dans un 1^{er} temps les changements obtenus sous forme de clichés, **(ii)** dans un second temps les éléments justificatifs. Les valeurs obtenues au niveau des indicateurs constituent le principal angle d'analyse. Des informations issues du système SE de chaque OP sont mis à contribution. Les changements majeurs obtenus par le programme sont présentés dans le tableau 3.

5.1 Principaux changements obtenus (effets du programme)

5.1.1 DE LA PREVALENCE DE LA MALNUTRITION

L'objectif global du programme est de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages des 65 villages de Boukombé, Coby, Matéri et Tanguiéta. Il s'agit ici de la sphère d'intérêt du programme c'est-à-dire celle dont l'évolution dépend de plusieurs facteurs et ne peut être attribuée à la seule intervention d'AMSANA. De plus, l'impact ne peut être réellement mesuré que quelques années après la mise en œuvre de l'intervention. Toutefois, un regard sur la

situation de la malnutrition aigüe et chronique des enfants de 6 mois à 59 mois, des communes d'intervention est présentée dans le tableau 4. Par rapport au début de l'intervention du programme on observe une réduction apparente aussi bien pour la malnutrition aiguë que chronique. Bien que l'on ne puisse pas mesurer la contribution du programme AMSANA, ce résultat positif reflète la convergence des efforts soutenus dans le département de l'Atacora par l'ensemble des acteurs.

Tableau N°3 : Situation de la malnutrition dans les communes d'intervention fin de programme

Communes	Taux de (MAG) Malnutrition Aiguë Globale des enfants		Taux de (MCG) Malnutrition Chronique Globale des enfants	
	2015	2018	2015	2018
Boukombé	7,1	4,7	40,8	33,07
Cobly	8,6	6,4	44,6	51,50
Matéri	13,5	10,5	44,6	43,72
Tanguiéta	8,2		41,7	
Moyenne	9,35	7,2	42,9	42,7

Source: EDS 2018, PMASN 2018, SMART Atacora 2015

5.1.2 DE LA DIMINUTION DE LA FAIM

Cette dimension de la sécurité alimentaire a été appréciée sur la base de deux indicateurs : l'Indice Domestique de la Faim (IDF) et le nombre & la consistance des repas pendant la période de soudure.

5.1.2.1 Indice Domestique de la Faim

L'indice domestique de la faim sert à évaluer la privation alimentaire dans les ménages tant sur la survenance que sur la fréquence. Il constitue un indicateur de mesure de l'accès à la nourriture. Il définit le score moyen de la faim sur une échelle de 0 à 6 dont l'augmentation est inversement proportionnelle à la prévalence de la faim. L'IDF permet aussi de catégoriser les ménages par rapport à la faim de la façon suivante :

Score de la faim dans les ménages	Catégories de la faim dans le ménage
0-1	Peu ou pas de faim dans le ménage
2-3	Faim modérée dans le ménage
4-6	Faim sévère dans le ménage

Source : FAO

A la fin du programme, l'IDF obtenu au niveau des bénéficiaires est de **0,32** pour une cible attendue de **1** soit un taux de réalisation de **286%** qui traduit certes la bonne performance du programme mais dont le niveau très élevé est lié à la prudence observée au début du programme dans la détermination de la cible finale. Au niveau des non bénéficiaires, il est de **0,6**. De la Baseline à la fin du programme l'IDF s'est réduit de 74%, mais cette réduction s'observe surtout entre la Baseline et la mi-parcours (77%), contre une augmentation de 14% entre la mi-parcours et la fin du programme.

Evolution de l'Indice Domestique de la Faim			
	Baseline	MTR	FE
Bénéficiaires	1,22	0,28	0,32
Non bénéficiaires	1,22	0,82	0,6

Source : Enquêtes Ménage, AMSANA 2016-2018-2020

Quant à la catégorisation de la faim, la proportion des ménages bénéficiaires directs ayant "peu ou pas de faim" pendant la période de soudure a positivement évolué passant de 61% à la Baseline à **90%** à l'évaluation finale contre 83,1% pour les non bénéficiaires.

Le pourcentage relativement élevé observé au niveau des non bénéficiaires pourrait s'expliquer par deux facteurs clés que sont : (i) la décision gouvernementale d'interdire la commercialisation des céréales vers les pays voisins à partir de 2018 et (ii) la subvention d'intrants au profit des producteurs ; ce qui a induit une amélioration globale de la disponibilité des céréales au niveau de tous les ménages de la zone d'intervention.

Evolution de la proportion des ménages ayant "peu ou pas faim"		Baseline	MTR	FE
Peu ou pas de faim dans le ménage	Bénéficiaires	61%	92%	90%
	Non bénéficiaires	61%	74,7%	83%

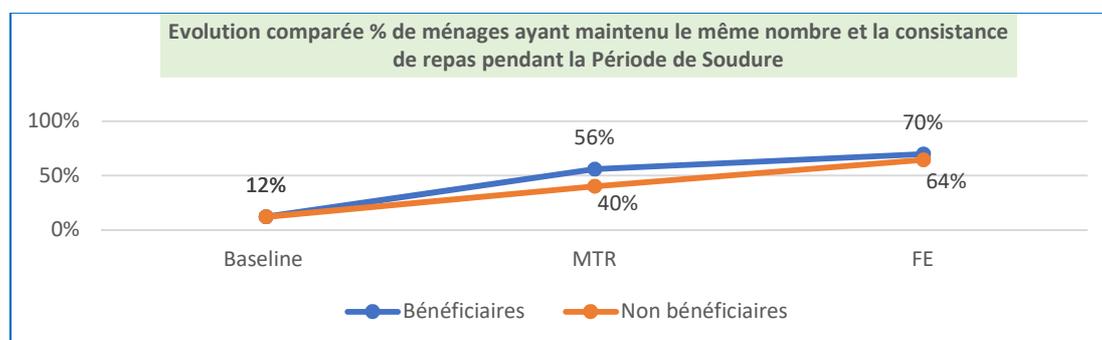
Source : Enquête Ménage, AMSANA 2016-2018-2020

Si la valeur finale des deux indicateurs de renseignement de la faim (*IDF et catégorisation de la faim*) dans les ménages a connu de façon nette une évolution positive, il s'observe une très légère régression par rapport à la MTR. Cela pourrait s'expliquer par une diminution de la tendance haussière des rendements et de production du maïs probablement imputable à la démotivation des producteurs liée à la baisse de la commercialisation en direction des pays voisins suite à la décision gouvernementale. Ceci a entraîné un engouement des producteurs pour les cultures de sésame et du coton qui se commercialisent mieux.

5.1.2.2 Maintenance du nombre et consistance de repas pendant la période de soudure

En plus de l'IDF, l'indicateur "Maintenance du même nombre de repas (3 repas) et de même consistance pendant la période de soudure", permet de préciser la caractérisation de la prévalence de la faim dans les ménages. De 12% au démarrage du programme, la proportion des bénéficiaires ayant maintenu le même nombre de repas et de même consistance pendant la période de soudure, est passée à 70% à la fin du programme. Le taux de réalisation de l'indicateur est de 350% pour une cible attendue de 20%. Cette proportion de ménages est de 64% au niveau des non bénéficiaires en fin de programme. Le taux généralement élevé, pourrait s'expliquer par les facteurs exogènes ci-dessus évoqués (*la décision de l'Etat de contenir l'évasion céréalière et de booster la production par la subvention des intrants*). Toutefois, l'écart significatif de proportion ($p=0,003$) entre les bénéficiaires et les non bénéficiaires, confirme la valeur ajoutée du programme.

Graphique N°1 : Evolution comparée des proportions de ménages résilients à la soudure



Source : Enquête Ménage, AMSANA 2016-2018-2020

5.1.3 DE LA DIVERSIFICATION DE L'ALIMENTATION

Le programme a pour objectif global la réduction de la prévalence de la malnutrition qui passe entre autres par l'amélioration de la diversité alimentaire. L'appréciation de la diversification alimentaire au niveau du ménage a été faite sur la base de deux indicateurs standards à savoir le Score de Diversité Alimentaire des Femmes (SDAF) et le Score de Diversité Alimentaire des Enfants (SDAE).

5.1.3.1 Diversification alimentaire chez la femme

L'indicateur de la diversification alimentaire, le "Score de Diversité Alimentaire des Femmes (SDAF)", traduit la fréquence de consommation des groupes d'aliments par la femme, la veille de l'enquête. Les femmes étant dépositaires des informations relatives à la préparation des repas, le SDAF renseigne plus ou moins sur les pratiques alimentaires de l'ensemble des membres du ménage.

En fin de programme, le SDAF est de **5,2** au niveau des ménages bénéficiaires contre **4,5** à la Baseline soit un taux de progression inférieur à 1. Le taux de réalisation par rapport à la cible (6) est de 50% soit un saut d'1 groupe d'aliment sur 2 attendus. Ce niveau de performance s'explique, par la consommation insuffisante de certains groupes d'aliments tels que les œufs, à mettre en relation avec un fait culturel et l'indisponibilité de produits laitiers qui sont rares dans la zone d'intervention. Le résultat obtenu à la fin du programme reste similaire à la tendance observée dans le département de l'Atacora en 2017 par l'AGVSA⁵ qui indiquait un Score de Diversité Alimentaire des Ménages de 5.

L'évolution de la diversité alimentaire, du démarrage à la fin du programme se présente comme suit :

Evolution du Score de Diversité Alimentaire de la Femme			
	Baseline	MTR	FE
Bénéficiaires	4,5	5,27	5,19 soit 5
Non bénéficiaires		5	4,84 soit 5

Source : Enquête Ménage, AMSANA 2016-2018-2020

On observe qu'entre la Baseline et la MTR, il y a une incrémentation de 1 point (*de 4 à 5 groupes d'aliments*) puis une stabilisation entre la MTR et la FE. Cette tendance s'observe également pour les résultats obtenus en termes de catégorie des ménages ayant une bonne diversité alimentaire, comme l'indique le tableau ci-dessous.

Evolution de la proportion des femmes ayant une bonne diversité alimentaire			
	Baseline	MTR	FE
Bénéficiaires	51%	88%	84%
Non bénéficiaires		54%	65%

Source : Enquête Ménage, AMSANA 2016-2018-2020

La tendance observée quant à la proportion des bénéficiaires ayant une bonne diversité montre une plus-value certaine du programme puisqu'une l'étude (AGVSA, 2017) faite dans la même zone, indiquait une proportion de 78% de ménages ayant une bonne diversité alimentaire. L'évolution constatée au niveau des non bénéficiaires pourrait s'expliquer, entre autres, par la portée positive des messages relatifs aux pratiques nutritionnelles diffusés par les radios et l'amélioration de la disponibilité des produits maraîchers dans les communes d'intervention du fait du programme.

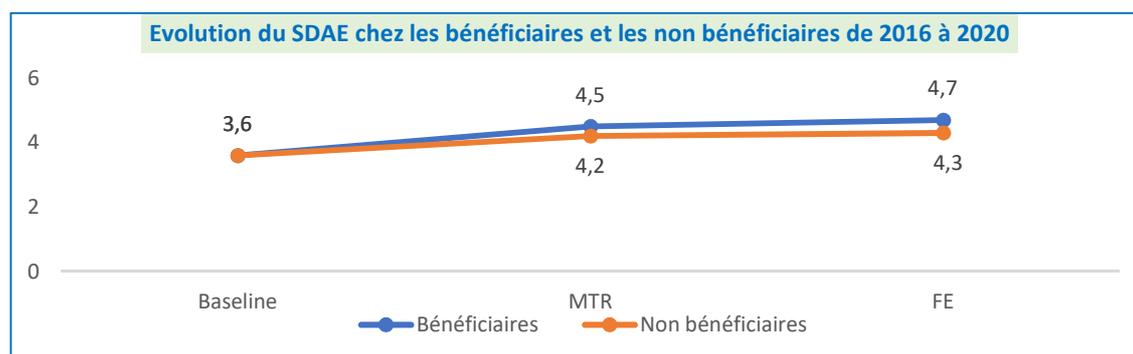
5.1.3.2 Diversification alimentaire chez l'enfant

La diversification de l'alimentation chez l'enfant est appréciée sous l'angle de deux indicateurs que sont : le Score de Diversité Alimentaire de l'Enfant (SDAE) et le niveau de pratique de l'Alimentation du Nourrisson et du Jeune Enfant (ANJE).

Le Score de Diversité Alimentaire des Enfants (SDAE) définit la fréquence de consommation des groupes d'aliments par l'enfant, la veille de l'enquête. Un score très faible constitue un risque de malnutrition de l'enfant. Au terme du programme, le SDAE est de **4,7** au niveau des bénéficiaires contre **4,3** chez les non bénéficiaires. L'incrémentation de +2 groupes d'aliment pour obtenir une cible de fin de programme de **6** a été atteinte à 50%. L'analyse de l'évolution du SDAE, du démarrage à la fin du programme donne la figure suivante :

⁵ Analyse Globale de la Vulnérabilité et de la Sécurité Alimentaire (Programme Alimentaire Mondial)

Graphique N°2 : Score de Diversité Alimentaire des Enfants (SDAE) entre 2016 et 2020



Source : Enquête Ménage, AMSANA 2016-2018-2020

Vu sous l'angle des catégories de diversité alimentaire, **96%** des enfants des ménages bénéficiaires ont une bonne diversité alimentaire contre 60% à la Baseline.

Le niveau de pratique des Actions Clés ANJE. L'ANJE comporte trois actions clés que sont :

- La mise au sein précoce, qui doit se pratiquer dans l'heure qui suit l'accouchement de l'enfant,
- L'allaitement maternel exclusif, qui consiste à alimenter l'enfant exclusivement au lait maternel jusqu'à 6 mois d'âge
- L'alimentation de complément (*introduction d'aliments*), en plus du lait maternel à partir de 6 à 24 mois d'âge.

Le respect de ces actions par la femme garantit à l'enfant une croissance harmonieuse. Elles concernent les enfants de 0 à 24 mois, tranche dénommée "*fenêtre d'opportunité des mille premiers jours de vie de l'enfant*" et au cours de laquelle les conséquences d'une mauvaise alimentation sont irréversibles pour l'enfant.

A la fin du programme, **87%** des femmes bénéficiaires du programme AMSANA pratiquent de façon appropriée les 3 actions clés ANJE contre 28% pour les femmes non bénéficiaires. Le programme semble avoir fortement et positivement impacté les femmes bénéficiaires eu égard non seulement aux résultats obtenus mais aussi par rapport au taux de réalisation de cet indicateur qui est de **145%** pour une cible de 60%. Cela s'explique par le niveau de sensibilisation des femmes bénéficiaires dont le niveau de connaissance des 3 actions clés ANJE est passé de **54%** à **83%** contre **76%** pour les non bénéficiaires. L'évolution de proportion relativement croissante au niveau de tous types de bénéficiaires pourrait s'expliquer par le fait que les messages radiodiffusés par le programme relatifs à la bonne nutrition couvrent tous les villages y compris ceux non bénéficiaires. Du début à la fin du programme, cet indicateur a évolué de la façon suivante ;

	Baseline	MTR	FE
Bénéficiaires	33%	73%	87%
Non bénéficiaires	33%	27%	28%

Source : Enquête Ménage, AMSANA 2016-2018-2020

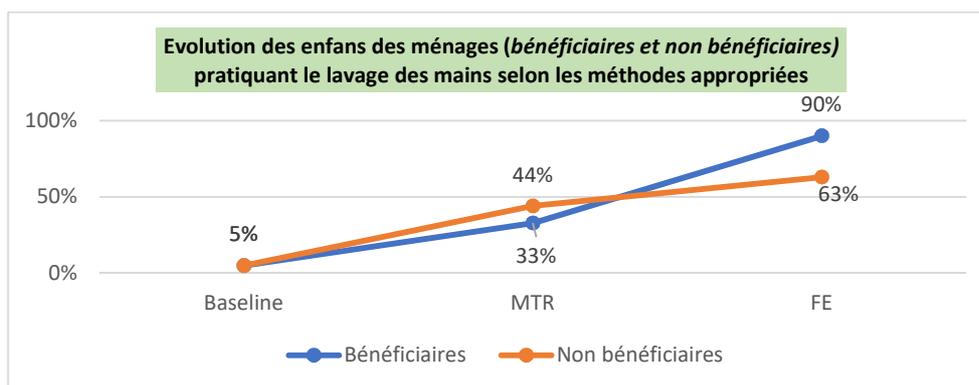
Par ailleurs, les enfants des ménages bénéficiaires ayant appliqué une alimentation de complément adéquate ont un SDAE de 4,7 contre 4,3 pour les enfants bénéficiaires n'ayant pas reçu une alimentation adéquate de complément. Il y a une relation linéaire positive entre la catégorie de diversité alimentaire des enfants et l'ANJE ($R^2 = .17$, $P = .04$)

5.1.4 DE L'AMELIORATION DES BONNES PRATIQUES D'HYGIENE ET DE SANTE

Dans le cadre de l'amélioration des bonnes pratiques d'hygiène, le programme s'est engagé, sur les aspects suivants : lavage des mains, réduction de la défécation à l'air libre, qualité de l'eau de consommation.

Lavage des mains. En fin de programme, la proportion d'enfants de 3 à 10 ans des ménages bénéficiaires qui se sont lavés les mains selon les pratiques appropriées avant le dernier repas est de **90%** pour une cible de 30% contre 63% pour les ménages non bénéficiaires. Le figure ci-après indique l'évolution de 2016 à 2020, des proportions des enfants des ménages bénéficiaires et non bénéficiaires qui se sont lavés les mains selon les méthodes appropriées [(i) *Se mouiller les mains et les poignées, (ii) Verser le savon/cendres aux creux des mains, (iii) savonner pendant 30 secondes minimum les paumes, le dos des mains, (iv) Rincer soigneusement et abondamment les mains et poignées en commençant par les extrémités pour terminer par les poignées, (v) sécher au torchon strictement individuel et régulièrement lavé*].

Graphique N°3 : Pratique du lavage des mains selon les méthodes appropriées



Source : Enquête Ménage, AMSANA 2016-2020

Les bonnes pratiques en matière de lavage des mains se sont considérablement ancrées dans les habitudes des enfants des ménages bénéficiaires. Il est à remarquer que la sensibilisation des populations dans le cadre de la riposte contre la COVID-19 a amélioré encore plus la sensibilité des populations à la pratique du lavage des mains.

Défécation à l'air libre (DAL). L'appréciation est faite par rapport au lieu de défécation utilisé. A la fin du programme, **59%** des ménages bénéficiaires défèquent à l'air libre contre 76% pour les ménages non bénéficiaires. En 2017 la proportion des bénéficiaires qui déféquaient à l'air libre était de **88%**.

Accès à l'eau. L'amélioration de l'accès des ménages à l'eau potable est liée à la bonne fonctionnalité des ouvrages d'eau potable, qui induit une bonne continuité du service public de l'eau. Sur la base de l'échantillon utilisé lors de l'enquête finale, **83%** des ménages déclarent avoir accès à de l'eau potable contre 65% au début du programme.

Qualité de l'eau de consommation. L'évaluation de la qualité de l'eau est faite sous l'angle du mode de transport, le stockage et le traitement de l'eau. La proportion des ménages ayant accès et transportant de l'eau de façon appropriée en fin de programme, est de **74%** et ceux adoptant un mode approprié de stockage de l'eau est de **92%** contre respectivement 73% et 92% à la MTR.

5.1.5 SATISFACTION GLOBALE DES BENEFICIAIRES

Dans le cadre de l'évaluation finale du programme, et contrairement aux évaluations précédentes (*Baseline et MTR*), l'appréciation du niveau de satisfaction globale des bénéficiaires quant à ses résultats et approches d'intervention a été intégrée. L'objectif est d'effectuer une triangulation des valeurs obtenues au niveau des indicateurs d'effets avec le ressenti des bénéficiaires quant à la valeur ajoutée du programme sur leurs conditions de vie en général et de leur situation SAN en particulier.

Par rapport à l'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires, **63,3%** s'estiment très satisfaits, **36,3%** satisfaits et **0,4%** insatisfaits. Les principaux facteurs qui fondent ce niveau de satisfaction se présentent par ordre d'importance, comme suit :

1^{er}. Amélioration de l'accès aux soins de santé et à l'éducation (68%) ;

2^e. Amélioration de revenus (59%) ;

3^e. Amélioration du statut social (37%) ;

4^e. Acquisition de biens et matériels (*y compris habitat*) (28%).

Quant à l'amélioration de la situation SAN des bénéficiaires, 55,3% se déclarent très satisfaits, 40% satisfaits et 4,7% insatisfaits. Ces scores de satisfaction s'expliquent par les facteurs suivants selon leur importance :

1^{er}. Amélioration de la santé des enfants (60%) ;

2^e. Alimentation plus diversifiée (37%);

3^e. Amélioration de la santé des femmes (32%) ;

4^e. Prévalence de la faim réduite (28%).

L'appréciation de l'approche d'intervention du programme AMSANA prend en compte les méthodes et outils utilisés pour la délivrance des appuis aux bénéficiaires. Cela regroupe : (i) le ciblage des bénéficiaires, (ii) l'appui conseils pour l'utilisation des techniques et l'adoption des meilleurs comportements et attitudes, (iii) la prise en compte des points de vue des bénéficiaires, (iv) l'utilisation des compétences locales. Les bénéficiaires estiment l'approche d'intervention d'AMSANA très efficace (57%) et efficace (43%).

5.1.6 CONTRIBUTION A UN ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL FAVORABLE à la SAN

En matière d'appréciation de l'amélioration du leadership SAN des communes, principale porte d'entrée du programme, il est retenu comme indicateur de mesure, le "score d'amélioration du leadership des communes dans le domaine de la SAN". Ce score permet d'apprécier dans quelle mesure la commune impulse une dynamique locale favorable à la sécurité alimentaire et nutritionnelle en : (i) assurant une bonne articulation avec les acteurs impliqués dans la prévention de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, (ii) y consacrant des ressources financières propres, et (iii) prenant des initiatives dans ce sens. Du démarrage à la fin du programme, ce score a évolué comme indiqué ci-dessous ; ce qui montre une évolution de capacité des communes à s'investir dans les questions de sécurité alimentaire et nutritionnelle même si la cible finale 4 du programme n'a pas été atteinte.

Score d'amélioration du leadership SAN des communes			
2016	2017	2018	2019
2	2	3	3

Source : Enquête institutionnelle annuelle, Enabel

Au niveau des structures déconcentrées des ministères sectoriels, il a été observé une attention beaucoup plus accrue aux questions de prévention/surveillance de la malnutrition au niveau communautaire. Pour exemple : (i) la multiplication des démonstrations culinaires dans les communautés réalisées par les Centres de Promotion Sociale (CPS), (ii) l'amplification du suivi des Centres de Nutrition Thérapeutiques (CNT) et des Centres de Nutrition Ambulatoire (CNA) par les structures départementales de la santé, (iii) un intérêt accru du MAEP à des filières importantes dans la prévention de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle (*pisciculture, maïs, maraîchage, fonio*).

5.1.7 INCLUSION DES VULNERABLES

L'inclusion des vulnérables dans le ciblage des bénéficiaires est une exigence du FBSA. Sur cette base, chaque OP a développé une approche de sélection spécifique liée à la nature de ses interventions. Les différentes portes d'entrée utilisées se présentent comme suit :

Tableau N°4 : Approches de sélection des bénéficiaires

ACNG	Approche de sélection (porte d'entrée)
Iles de Paix (maïs, maraîchage familial)	Etre issu des processus d'auto-sélection lors des Assemblées villageoises
Protos (Maraîchage Professionnel)	Etre maraîcher et appartenir aux coopératives/groupements
LC (Fonio)	Etre producteur de fonio
LC (MIP)	Etre bénéficiaire des autres appuis AMSANA et être en capacité de répondre aux appels à proposition
CRB	Avoir un enfant malnutri ou être une femme enceinte

Source : DTF AMSANA

En respectant les exigences du FBSA, sur la base d'un certain nombre de critères de pauvreté, il a été procédé à la classification des vulnérables par l'équipe d'intervention. Cinq (05) catégories de vulnérabilité ont été définies : les "indigents", les "très vulnérables", les "modérément vulnérables", les "vulnérables à potentiel" et les "pas vulnérables"

Au démarrage du programme, la proportion des vulnérables parmi les ménages bénéficiaires (*très vulnérables, modérément vulnérables, vulnérables à potentiel*) était de **93,5%** dont la déclinaison par catégorie se présente comme suit.

Niveau de vulnérabilité	Proportion
Indigent	0,1%
Très Vulnérable	5%
Modérément vulnérable	42%
Vulnérable à potentiel	46,5%
Pas vulnérable	6,4%

Source : Baseline 2016

Au terme du programme, sur la base d'un échantillon de 241 ménages bénéficiaires soit 3% du total des bénéficiaires (8.490), l'analyse de la progression des ménages sur l'échelle de la vulnérabilité indique que **59%** des vulnérables sont devenus non vulnérables. A l'intérieur des classes de vulnérables, il s'observe des évolutions ainsi que suit :

Profil de départ		Evolution Profil de vulnérabilité (Profil à la fin)			
Catégorie	Effectif dans l'échantillon	Très Vulnérable	Modérément Vulnérable	Vulnérable à Potentiel	Pas Vulnérable
Très Vulnérable	17 (7%)	0 (0%)	4 (24%)	6 (35%)	7 (41%)
Modérément Vulnérable	111 (46%)	0 (0%)	7 (6%)	47 (42%)	57 (51%)
Vulnérable à Potentiel	102 (42.4%)	0 (0%)	1 (1%)	29 (28%)	72 (71%)
Pas Vulnérable	11 (4.6%)	0 (0%)	0 (0%)	2 (18%)	9 (82%)

Même si l'analyse de l'évolution des ménages sur l'échelle de la vulnérabilité ne constitue pas une exigence du FBSA, les résultats montrent à suffisance la valeur ajoutée du programme en termes d'amélioration de la capacité de résilience aux chocs alimentaires des ménages accompagnés.

Il ressort des deux tableaux ci-dessus une similitude de proportion des différentes catégories de vulnérables entre les données de la Baseline et celles de l'échantillon issu de l'évaluation finale.

Le tableau relatif à l'échantillon final indique que : **(i)** 100% des ménages « très vulnérables » (17) sont sortis de cette catégorie et que 41% d'entre eux ne sont plus vulnérables, **(ii)** 93% des ménages « modérément vulnérables » sont sortis de leur catégorie dont 51% ne sont plus vulnérables, **(iii)** 71% des ménages « vulnérables à potentiels » ne sont plus vulnérables et **(iv)** 82% des ménages « non vulnérables » au départ le sont encore à la fin du programme.

Ces résultats confirment le niveau de satisfaction global très élevé des bénéficiaires, comme indiqué plus haut. De plus ces résultats sont en totale cohérence avec l'amélioration des revenus ressentis par les bénéficiaires, comme effet positif du programme sur leurs conditions de vie, les critères de vulnérabilités définis ici étant intimement liés à la pauvreté.

5.2 RESUME DES CHANGEMENTS INDUITS PAR LE PROGRAMME

CHANGEMENTS OBTENUS	Source de vérification
Diminution de la prévalence de la faim dans les ménages	Réduction de l'Indice Domestique de la Faim (IDF) de 1,22 à 0,28
	Accroissement des ménages bénéficiaires ayant " peu ou pas faim" de 61% à 90%
Maintien du nombre et consistance de repas pendant la période de soudure	Augmentation des ménages bénéficiaires ayant maintenu le même nombre de repas de même consistance pendant la période de soudure de 12% à 70%
Diversification alimentaire de la femme améliorée	Accroissement du Score de Diversité Alimentaire de la Femme (SDAF) de 4,5 à 5,2
	Proportion de femmes bénéficiaires ayant une bonne diversité alimentaire de 51% à 84%
Diversification alimentaire des enfants améliorée	Accroissement du Score de Diversité Alimentaire des enfants (SDAE) de 3,6 à 4,7
	Accroissement du nombre d'enfants des ménages bénéficiaires ayant une bonne diversité alimentaire de 60% à 90%
	Accroissement de la proportion des femmes bénéficiaires qui pratiquent de façon appropriée les 3 actions clé ANJE de 60% à 87%
Amélioration des pratiques d'hygiène beaucoup des ménages	Accroissement du nombre d'enfants de 3 à 10 ans qui pratiquent le lavage de mains selon les méthodes appropriées de 5% à 90%
	Réduction de la défécation à l'air libre (DAL) de 88% en 2017 à 59% en 2020
	Accroissement des ménages se déclarant avoir accès à l'eau potable de 65% à 83%
	Léger accroissement de la proportion des ménages assurant le transport de l'eau de façon appropriée de 2017 à 2020
	Absence d'amélioration des ménages adoptant un mode approprié de stockage de l'eau entre 2017 et 2020 soit 92%
Environnement institutionnel SAN	Leadership accru des communes en conception et mise en œuvre des actions SAN, en planification stratégique SAN et concertation communale SAN
Inclusion des vulnérables assuré	93% des ménages bénéficiaires d'AMSANA sont identifiés vulnérables au début de l'accompagnement.

	60% des ménages bénéficiaires identifiés vulnérables au début de l'accompagnement sont devenus non vulnérables en fin de programme.
Bon niveau de satisfaction globale des bénéficiaires	63,3% des bénéficiaires d'AMSANA se déclarent très satisfaits et 36,3% satisfaits de l'impact du programme sur l'amélioration de leurs conditions de vie
	55,3% des bénéficiaires d'AMSANA se déclarent très satisfaits et 40% satisfaits de l'impact du programme sur l'amélioration de leur situation en Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle

5.3 Explication des changements obtenus (analyse de la contribution des Ouputs aux changements)

5.3.1 VARIABLES CONTRIBUTIVES A LA REDUCTION DE LA FAIM

5.3.1.1 Amélioration du stock de vivriers (maïs & fonio) et diminution de la faim

Le stock moyen de maïs des ménages en Janvier, juste après la récolte, a connu une évolution positive passant du simple au double du début à la fin du programme comme l'indique la figure 4. Selon l'enquête ménage réalisée à la fin du programme, **54%** des ménages bénéficiaires déclarent un accroissement de leur production entre les deux dernières campagnes contre **43%** pour les non bénéficiaires.

Ce résultat s'explique par l'accroissement du rendement de 1,15t/ha (**1,11t/ha à 2,26 t/ha**) au niveau des producteurs bénéficiaires contre 0,61t/ha (**1,11t/ha à 1,72t/ha**) pour les non bénéficiaires. Les bénéficiaires ont une production supérieure de **30%** par rapport aux non bénéficiaires (2.26 contre 1.72). Ces bonnes performances indiquent notamment l'efficacité des techniques de gestion de la fertilité des sols (GIFS) promues par le programme. En témoigne le taux d'application desdites techniques par les producteurs bénéficiaires tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous.

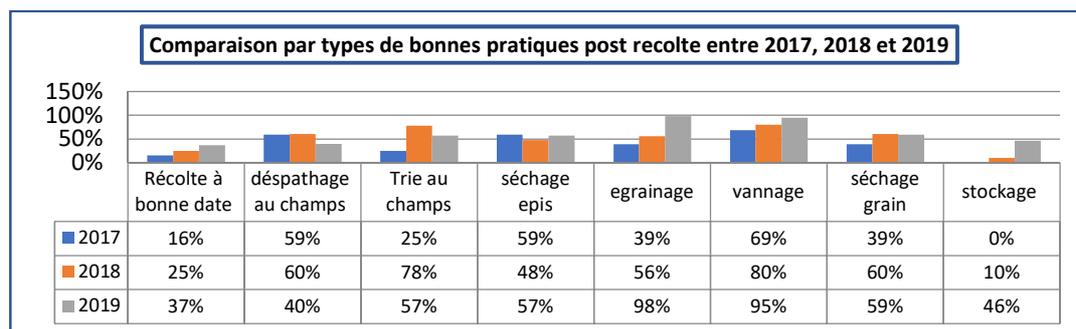
Tableau N° 5 : Proportion de producteurs appliquant les techniques les techniques GIFS

TECHNIQUES PROMUES	Taux de réalisation		
	2017	2018	2019
Proportion des producteurs qui appliquent l'association maïs légumineuse		96%	96%
Proportion des superficies avec application l'association maïs et légumineuse	45%	62%	69%
Proportion des producteurs qui appliquent l'engrais organique	70%	94%	96%
Proportion des superficies avec application engrais organique	18%	22%	25%
Proportion des producteurs qui appliquent les bonnes ITK	88%	100%	100%
Proportion des superficies avec application des bonnes ITK	90%	93%	94%
Proportion des producteurs qui utilisent les semences Améliorées	48%	61%	87%
Proportion des producteurs qui appliquent jachère améliorée	7%	14%	21%

Source : Iles de Paix, 2020

Par rapport à la gestion post-récolte du maïs, l'enquête finale révèle un taux de perte post-récolte de **16,5%** au cours de la campagne agricole 2019 contre **40%** chez les non bénéficiaires. De la Baseline aux termes du programme, la diminution des pertes post récoltes se situe entre **13,5% et 23,5%** au niveau des bénéficiaires de l'appui maïs. Cela s'explique par l'amélioration du taux d'utilisation par les producteurs des bonnes pratiques post-récolte.

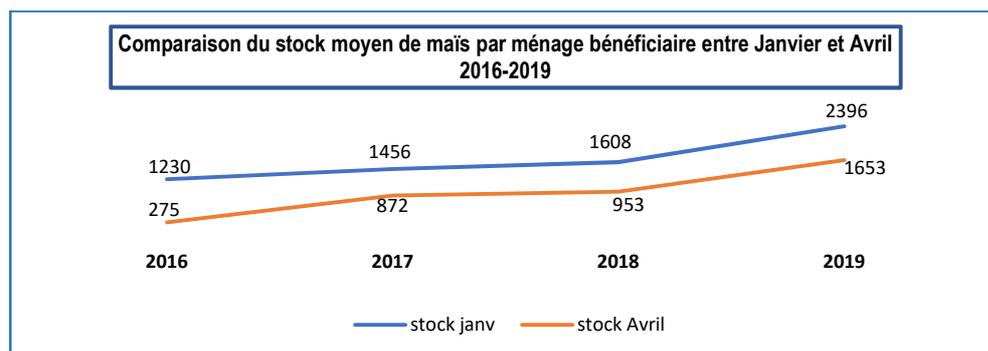
Tableau N° 4 : Niveau d'adoption par les bénéficiaires des bonnes pratiques post-récolte



Source : Iles de Paix, 2020

L'effet combiné des facteurs rendements/production (+54%), réduction pertes post-récolte (-23.5%), lutte contre le bradage (*ventes groupées et warrantage*) agissent sur l'amélioration du niveau du stock moyen de maïs des ménages bénéficiaires du démarrage à la fin du programme (*voir graphe ci-dessous*). L'on constate non seulement un accroissement de la production (*stock disponible en janvier*) mais aussi une constance dans la réduction de l'écart de stock entre les mois de Janvier et d'Avril, qui est le début de la période de soudure correspondant au moment où le prix de vente du maïs est le moins favorable pour le producteur.

Graphique N°4 : Evolution de la production du maïs par ménage

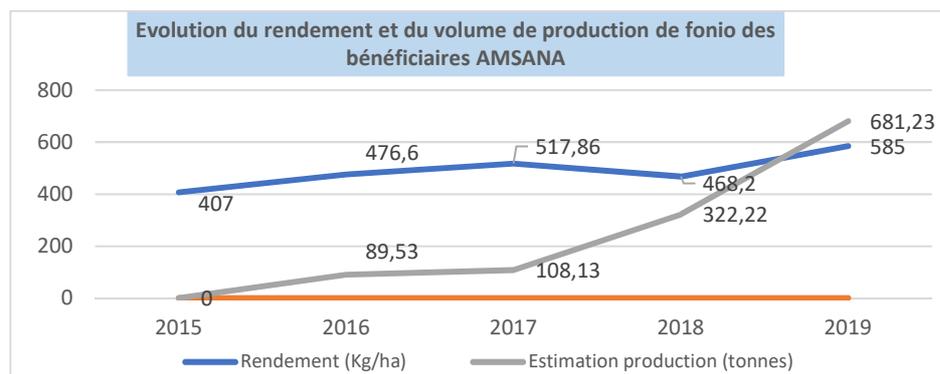


Source : AMSANA, 2016-2020

La plus-value de l'amélioration du stock de maïs sur la résilience à la soudure se confirme par la différence de proportion entre les producteurs bénéficiaires de l'appui maïs et les autres bénéficiaires qui arrivent à couvrir la période de soudure avec leur production soit respectivement **78%** contre **42%**.

Au sein de la commune de Boukombé, il est constaté que **100%** des ménages bénéficiaires des appuis combinés Maïs-Fonio arrivent à traverser la période de soudure le stock de maïs issu de leur production, contre 63% des ménages qui ne font que du Maïs. Ceci confirme la valeur ajoutée du fonio dans la résilience à la soudure.

Graphique N° 5 : Rendement et production du fonio entre 2016 et 2020

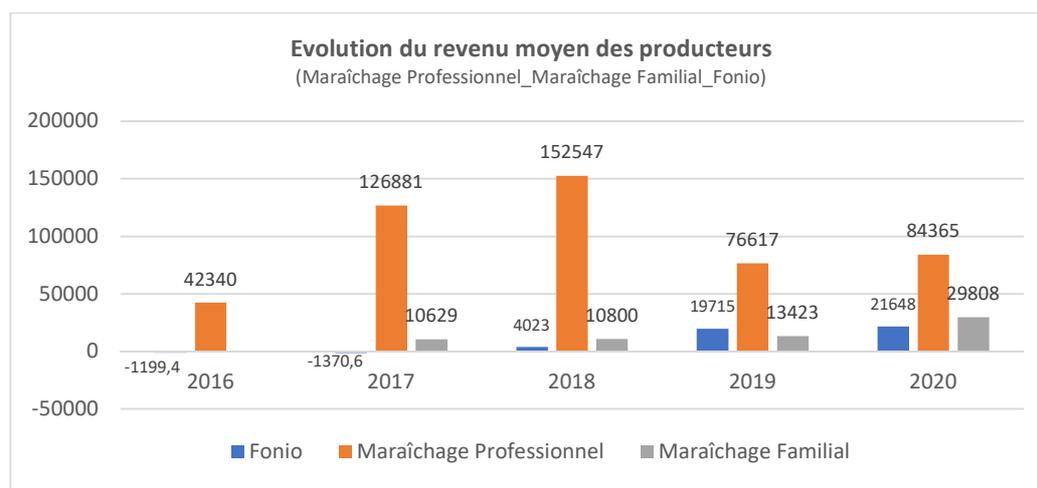


Source : AMSANA, 2016-2020

5.3.1.2 Amélioration des revenus (maraîchage, fonio) et diminution de la faim

L'appui à la promotion du maraîchage et du fonio vise non seulement l'autoconsommation mais aussi à l'amélioration du revenu. Il est constaté une amélioration du revenu moyen des producteurs du démarrage à la fin du programme de **42.025 FCFA** pour le maraîchage professionnel, **19.179 FCFA** pour le maraîchage familial et de **22.847 FCFA**, pour le fonio.

Figure N°7 : Evolution du revenu moyen des producteurs



Source : AMSANA 2016-2020

100% des ménages accompagnés uniquement sur le maraîchage achètent du maïs quand ils n'arrivent pas à couvrir toute la période de soudure avec leur propre production de maïs contre **50%** pour les ménages bénéficiaires accompagnés sur le fonio. Ces observations indiquent clairement que l'amélioration du revenu impacte positivement la capacité de résilience des ménages en période de soudure même si les bénéficiaires du programme n'ont pas été directement accompagnés sur l'utilisation de leurs revenus. La place du revenu dans la justification de la satisfaction des bénéficiaires par rapport à leurs conditions de vie renforce cette affirmation vu l'évolution constatée au niveau de la réduction de la faim. De plus, la proportion des bénéficiaires de MIP (Micro-Projets) ayant « peu ou pas faim » est de **95%** contre 90% pour tout bénéficiaire direct avec une différence statistique significative ($p=.003$) indiquant la relation entre ces deux variables.

5.3.1.3 Prévalence de la période de soudure dans les ménages

La diminution de la faim d'un ménage dans la zone d'intervention du programme, où le maïs constitue le principal aliment de base, est liée à sa résilience en période de soudure au cours de laquelle les stocks de maïs sont habituellement

insuffisants voire inexistants. La disponibilité d'un stock suffisant de maïs en début de soudure (Avril) constitue dès lors un facteur important dans l'analyse de la prévalence de la faim dans un ménage.

Les résultats de l'enquête finale indiquent que la proportion des ménages bénéficiaires ayant déclaré disposer d'un stock suffisant de maïs pour couvrir la période de soudure est passée de 54% à **74%**. Elle est de **78%** au niveau des bénéficiaires de l'appui maïs. Quoique la différence soit seulement de **4 points**, il existe un lien statistique entre producteurs et non producteurs de maïs par rapport à cette variable ($R^2=.02$ et $p=.000$). Ces performances indiquent aussi que l'essaimage des techniques promues par le programme au niveau du volet maïs est une réalité puisque cette proportion au niveau des bénéficiaires indirects est de 66% contre 49% pour les non bénéficiaires.

Evolution de la proportion des ménages disposant d'un stock suffisant de maïs pour la période de soudure			
	Baseline	MTR	FE
Bénéficiaires	54%	71%	74%
Non bénéficiaires	54%	41%	49%
Bénéficiaires indirects	54%	71%	66%

Source : Enquête AMSANA, 2016- 2018-2020

La tendance observée est confirmée par l'évolution du taux de couverture des besoins en maïs des ménages bénéficiaires de l'appui maïs à partir de leurs propres productions qui passe de 68% en 2016 à 97% en 2019 (*Base de données Iles de Paix*). Un test de comparaison entre (i) le maintien du nombre (3) et de la consistance des repas pendant la période de soudure et (ii) la disponibilité du stock de maïs suffisant en Avril, montre une différence statistique significative ($p=0,000$). L'on peut donc accepter l'hypothèse d'une corrélation entre le maintien du nombre et de la consistance du repas pendant la période de soudure et la disponibilité suffisante du maïs au niveau des ménages bénéficiaires et donc leurs impacts sur la réduction de la faim.

5.3.2 VARIABLES CONTRIBUTIVES A LA DIVERSIFICATION DE L'ALIMENTATION

5.3.2.1 Autoconsommation des produits maraîchers et fruitiers et diversification alimentaire

La valeur nutritive des produits maraîchers est avérée et leur contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle établie. Pour exemple, les légumes feuilles contiennent des carotènes (*provitamine A*), diverses vitamines B (*thiamine, riboflavine, niacine*), de l'acide folique et des folates, de la vitamine C, ainsi que de nombreux minéraux nécessaires au bon fonctionnement de l'organisme dont les plus importants sont le calcium, le fer et le phosphore (*Stevens, 1990 ; Maundu, 2005 ; Kahane et al., 2005 ; Soro et al., 2012*). Les légumes feuilles apparaissent comme des alliés dans la lutte contre la « faim cachée », c'est-à-dire les carences en micronutriments comme la vitamine A et les minéraux dont le fer, qui prévient l'anémie (*Dansi et al., 2008*).

La vocation de l'appui maraîchage du programme est, entre autres, d'approvisionner les marchés en produits maraîchers afin d'améliorer leur consommation pour faciliter la diversification alimentaire des ménages. A la faveur de l'accompagnement d'AMSANA, entre le début et la fin du programme la production moyenne par producteur s'est accrue, de **223 à 655 Kg** (+293%) pour le maraîchage professionnel et de **51 à 165 kg** (+323%) pour le maraîchage familial. Par ailleurs, comme l'ambitionne AMSANA, la production a connu une grande diversification en termes de spéculations comme le montre le point suivant :

Evolution du nombre de spéculations maraîchères produites				
Types de maraîchage	2016	2017	2018	2019
Maraîchage Professionnel	8	17	21	20
Maraîchage Familial		7	16	19

Source : Enquête AMSANA, 2016-2020

Quant à la consommation des produits maraîchers, le nombre de produits autoconsommés par les producteurs plus de 3 fois dans le mois est passé de **2** en début de programme à **5** la fin du programme au niveau du maraîchage familial orienté vers l'autoconsommation et la vente du surplus.

5.3.2.2 *Consommation de protéines animales et diversification alimentaire*

La consommation de produits carnés par les femmes enceintes et les enfants de plus de 6 mois, est importante à leur alimentation parce que leur procurant du fer, très utile dans la prévention de l'anémie. L'une des principales faiblesses observées dans la zone d'intervention est l'insuffisance voire l'absence de produits carnés dans l'alimentation. Cela est lié principalement au faible pouvoir d'achat des ménages mais aussi à leur méconnaissance de l'importance des produits carnés dans l'alimentation. Les appuis d'AMSANA en communication sur la bonne nutrition et l'amélioration des revenus ont induit, en fin de programme les changements suivants :

- Une différence de proportion entre les femmes enceintes et femmes allaitantes des ménages bénéficiaires qui ont consommé 7 jours successifs des produits carnés (**20%**) alors que celles des ménages non bénéficiaires est de (**3%**) ;
- L'écart positif de **0,4** (mais < 1) entre le SDAF des femmes enceintes et femmes allaitantes des ménages bénéficiaires et celui des non bénéficiaires ;
- La différence de proportion entre le taux des enfants des ménages bénéficiaires ayant consommé 7 jours successifs de produits carnés (**17%**) contre (**6,8%**) pour les enfants des ménages non bénéficiaires.

D'où la relation entre la consommation de protéines animales et la diversification alimentaire constatée au niveau des bénéficiaires du programme.

INTEGRATION MARACHAGE PISCICULTURE

La zone d'intervention d'AMSANA est confrontée à l'amenuisement progressif de la disponibilité des protéines d'origine animale, pourtant essentielle dans l'assurance d'une sécurité alimentaire et nutritionnelle (SAN) des populations. Malheureusement, il n'a pas été prévu par le programme d'intervenir directement et spécifiquement sur cet aspect de la SAN. Cependant compte tenu de la l'acuité du manque et pour tenir compte de son importance, il a été proposé par les administrations communales d'y intervenir via une gestion rationnelle de la ressource eau au niveau des sites maraîchers, à travers l'approche dénommée "Intégration Maraichage Pisciculture". L'objectif étant d'accroître la disponibilité des protéines animales qui, combinée aux produits maraîchers et à l'accroissement des revenus, améliorent la diversité alimentaire des ménages.

La pisciculture se fait par la mise en place et l'exploitation d'infrastructures piscicoles (*bassins et étangs*) sur les sites maraîchers. Il s'agit d'ouvrages entièrement auto-construits par les populations (*étangs de 100m²*) et (*bassins relais de 10 m²*). Ainsi l'eau enrichie en azote par les poissons est utilisée pour arroser les cultures maraîchères, ce qui améliore nettement les rendements qui augmentent entre 50 à 80%, des légumes feuilles (*laitue, amarante, etc.*) et entre 15 à 25% pour les légumes fruits (*tomate, piment, etc.*)⁶.

En deux saisons piscicoles, un total de 2,3 tonnes de poissons (*clarias et tilapia*) ont été produites dans 19 étangs et 21 bassins. Ces poissons, auto-consommés et vendus exclusivement sur le marché local, procurent des revenus complémentaires pour les producteurs ce qui contribue à améliorer la diversification de leurs repas.

⁶ Rapport GESTION INTEGRE DE L'EAU DANS UN SYSTEME D'INTEGRATION DE LA PISCICULTURE AU MARACHAGE Mr Issa Moufoutaou, stagiaire post Master. P43

5.3.2.3 Revenus et diversification alimentaire

Le revenu joue un rôle important dans la diversification de l'alimentation des ménages car il permet de se procurer des aliments qu'ils ne produisent pas eux même. L'analyse de la contribution des revenus à la diversification de l'alimentation des ménages bénéficiaires, montre qu'en plus de la consommation des diverses spéculations accompagnées, les revenus issus de la vente des surplus de production semblent affecter positivement le score de diversité alimentaire, même s'il n'est pas significatif. Il est à noter que le programme n'a pas accompagné directement les ménages dans l'orientation de leurs revenus vers la SAN.

En effet, le SDAF des ménages bénéficiaires de l'appui maraîchage est de **5,33** contre **5** pour les bénéficiaires non maraîchers. De plus celui des femmes contrôlant les revenus issus de leurs activités est de **5,2** contre **5** pour celles qui ne gèrent pas elles-mêmes leurs revenus. Il en est de même pour les bénéficiaires des MIP⁷ dont le SDAF est de **5,33** contre **5,1** pour les non bénéficiaires de MIP. La proportion de ces derniers ayant une bonne diversité alimentaire est de **88%** contre **83%** pour l'ensemble des bénéficiaires, même s'il n'est pas démontré une relation significative ($p=.137$). De même, au sein des ménages bénéficiaires de l'appui maïs, il s'observe que le SDAF (5,19) n'est pas significativement différent de celui des autres bénéficiaires (5,2) en dépit du fait que l'appui du programme a permis aux bénéficiaires d'accroître leurs revenus moyens de **66.004 FCFA** à **108.010 FCFA**.

Ces différents scores confirment que pour impacter positivement les changements de pratiques alimentaires et nutritionnelles l'augmentation des revenus doit être abordé sous forme par exemple de thème transversal d'accompagnement, par les programmes SAN au risque que cette augmentation des revenus se retourne contre l'amélioration des pratiques alimentaires.

Amélioration des revenus des transformatrices de fonio

Dans le cadre de la promotion de la filière Fonio, le programme a accompagné des unités de transformation existantes afin de booster la production et d'assurer une meilleure visibilité du fonio par une amélioration de la qualité du produit fini. Ceci a pour objectif sous-jacent d'accroître la demande de produits fonio par l'amélioration du revenu des transformatrices.

De 2016 à 2019, le volume annuel de fonio transformé et vendu est passé de 11,6 à 22,5 tonnes, soit une augmentation de + 196% pour les unités appuyées. Cet accroissement de volume est obtenu grâce à l'amélioration de plusieurs techniques de production et de transformation et l'ensemble des actions de promotion, témoigne de l'accroissement de la demande des produits et dérivés de fonio.

Chaque femme formatrice perçoit une rémunération sur la quantité de fonio qu'elle lave et trie, ce revenu améliore leur capacité de participation aux dépenses de l'alimentation de leur famille. Pour exemple, au 1^{er} semestre de 2020, le revenu moyen par groupement de 12 femmes s'élevait à **121.950 FCFA** et l'enquête ménage qui a impliqué cinq femmes membres des groupements a révélé que leurs ménages n'avaient pas faim et avaient une bonne diversité alimentaire.

5.3.2.4 Conseils nutritionnels et diversification de l'alimentation de la femme (des adultes)

Les femmes enceintes, les femmes allaitantes et les filles adolescentes (FEFABA) reçoivent des appuis du programme sur les thématiques ; (i) composition de leur alimentation, (ii) les différents groupes d'aliments et (iii) la valeur nutritive des aliments, qui jouent un rôle important dans le Score de Diversité Alimentaire des Femmes (SDAF). Ces conseils sont donnés par des groupes communautaires (*fonctionnant sur la base du volontariat*), via des visites à domicile (VAD) et les causeries de masse dont les fréquences réalisées sont au-delà de ce qui était prévu soient 14 VAD par mois au lieu d'1 prévue et 8 Causeries par mois contre 1 prévue par trimestre. Ceci illustre l'intensité des appuis du programme auprès des ménages. La différence de SDAF entre les ménages bénéficiaires des appuis nutrition (5,2) et les ménages non

⁷ Le MIP constitue un coup de financier donné à certains bénéficiaires du programme dont 70% en dégage une rentabilité

bénéficiaires (**4,84**), traduit une certaine valeur ajoutée de l'accompagnement direct nutrition du programme, les causeries de masse ayant aussi démontré leur grande portée au niveau de la population en général.

5.3.3 FACTEURS EXPLICATIFS DE L'ADOPTION DES BONNES PRATIQUES D'HYGIENE ET DE SANTE

Les changements notés au niveau des bénéficiaires du programme en termes de bonnes pratiques d'hygiène se justifient par les évolutions notées au niveau des paramètres suivants :

- La proportion de mères ayant une connaissance des moments critiques de lavage des mains est de **90%** pour les bénéficiaires contre 55% pour les non bénéficiaires ;
- Du début à la fin du programme, 1 391 latrines ont été construites par les ménages bénéficiaires dans les villages où la défécation à l'air libre était à un taux élevé ;
- La réduction de la durée moyenne de rupture de service d'eau potable liée à de grosses pannes au niveau des ouvrages simples passe de 201 à **60 jrs**. La cible attendue de 15 jrs n'a pu être atteinte du fait notamment de la réforme liée à la création de l'Agence Nationale de l'Eau⁸ ;
- L'évolution, quoique timide du score de satisfaction des ménages par rapport au service public de l'eau est passé de **3 à 3,4** sur une échelle de satisfaction de 0 à 4. Cela pourrait s'expliquer en partie par la réforme opérée depuis fin 2018, au niveau du sous-secteur de l'eau qui réduit les prérogatives des communes en matière notamment de construction et gestion des ouvrages ;
- La proportion de **75%** des ménages bénéficiaires ayant mis en place un mécanisme sécurisé de l'eau potable (*puisage, transport, stockage*) contre 64% pour les non bénéficiaires ;
- La différence de proportion entre les bénéficiaires du programme et les non bénéficiaires quant à la disponibilité et l'utilisation de latrines comme l'indique le tableau ci-après

	Disponibilité de latrines	Usage de latrines
Bénéficiaires directs	36%	36%
Non bénéficiaires	12%	10%

Source : Enquêtes AMSANA, 2018-2020

5.2.4 FACTEURS EXPLICATIFS D'UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE A LA SAN

L'amélioration du leadership communal SAN est constatée à travers trois dynamiques majeures que sont : **(i)** l'initiation et le développement d'actions communales d'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, **(ii)** l'animation de la concertation communale sur la thématique SAN et **(iii)** la prise en compte de la SAN dans les processus de planification au niveau communal.

De l'initiation et du développement d'actions communales SAN. Dans la perspective de capacitation des communes dans le domaine de la SAN, le programme a accompagné les communes à concevoir et mettre en œuvre des stratégies opérationnelles de lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au niveau communal, conformément à ses prérogatives. Ces stratégies dénommées "Actions Prioritaires SAN" sont des initiatives communales qui **(i)** tiennent compte de la problématique de la SAN sur leurs territoires, **(ii)** visent à leur permettre de faire l'apprentissage de la planification opérationnelle SAN et **(iii)** sont conçues pour renforcer les autres interventions du programme. Ainsi, sur six (06) idées de projets au départ, trois (**03**) ont été mises en œuvre. Il s'agit de :

⁸ Décrire la réforme

- **L'intégration Maraîchage Pisciculture (IMP)** est un modèle de maraîchage conçue suivant une approche systémique de gestion rationnelle de la ressource eau dans l'espace maraîcher en vue d'accroître et diversifier leurs revenus. L'objectif est de rendre disponible les protéines animales, très insuffisante en saison sèche dans la zone d'intervention d'AMSANA, qui combinée à celle de produits maraîchers et à l'accroissement des revenus, améliorent la capacité de diversification alimentaire des ménages. La pisciculture, pratique quasi absente dans la zone d'intervention, mise en œuvre suivant un processus recherche-action, s'est traduite par la mise en place de 19 étangs et de 21 bassins relais sur les sites maraîchers du programme. Les résultats obtenus sur 2 cycles de production ont permis aux ménages maraîchers-pisciculteurs de consommer du poisson alors que nombre d'autres ménages "ne font qu'en sentir l'odeur du poisson dans la sauce"⁹ parce que très peu accessible en lien avec leurs revenus. Le leadership de la mairie s'est exercé : (i) sur toute la chaîne de la production, à l'organisation des ménages et au suivi de la production, mais aussi (ii) par la mise en place d'un centre de production de provende à Boukoubé, qui rayonne sur l'ensemble des 4 communes et même du département.
- **La promotion de l'association Fer-Vert pour la sécurisation des sites maraîchers.** Pour la sécurisation physique durable des sites maraîchers contre la divagation des animaux, les communes ont décidé de promouvoir et accompagner la production locale de grillage métallique tout en utilisant les plantes pour soutenir une partie des clôtures, alors qu'avant AMSANA les maraîchers utilisaient des tiges de mil/sorgho pour clôturer leurs espaces de cultures, ce qui retardait le démarrages du maraîchage de saison sèche et n'assurait pas une protection efficace des cultures, particulièrement en fin de saison sèche. Ceci s'est fait à travers un transfert de technologies aux maraîchers (*mode de fabrication*) dont certaines femmes. Des unités de productions de grillages sont mises en place dans les communes de Boukoubé et Cobly, mais là encore elles rayonnent sur l'ensemble du département.
- **La valorisation déchets solides ménagers.** Cette AP-SAN conçue et gérée suivant un dispositif de gestion déléguée communale, vise à transformer les ordures ménagères en « **OR dur** » pour répondre aux différentes problématiques (i) d'assainissement des villes et (ii) d'amélioration de la fertilité des sols et de l'environnement. Cette AP-SAN contribue aussi à la création de nouveaux savoir-faire, notamment en ce qui concerne la valorisation des déchets plastiques (VDP) en les transformant en équipements agricoles et la valorisation des papiers-cartons (VPC) en les transformant en combustibles qui se substituent au charbon de bois.

Ces différentes AP-SAN ont été réalisés avec des fortunes diverses du fait des défis de changement visés, mais aussi des dynamiques communales. Les AP-SAN IMP et Fer-Vert ont rencontrées plus de réussite que celles des DSM. Cependant ces initiatives ont permis aux communes d'expérimenter de nouvelles approches qu'ils pourront valoriser après le programme.

De la concertation communale SAN. Les dynamiques de concertation communale sur la problématique SAN, autrefois inexistante ont été initiées et implémentées par les communes. Les sessions modérées sous le lead des PF-SAN¹⁰ ont permis non seulement des échanges entre les différents intervenants SAN dans la commune mais aussi ont ravivé l'esprit de redevabilité de l'ensemble des acteurs du secteur à l'égard de la commune.

De l'intégration de la SAN dans la planification stratégique communale. Avec l'appui technique et financier du programme, les communes, avec l'accompagnement de l'ACAD¹¹ ont pris en compte la SAN dans leurs PDC (*Plans de Développement communal*) d'horizon temporel de 5 ans et leur PAI (*Plan Annuel d'Investissement*). La conception et la mise en œuvre de l'outil SISAN (*Score d'Intégration de la SAN*) indique la volonté des communes et de leur association faitière

⁹ Cette déclaration a été faite par des maraîchères de Boukoubé interviewées, lors de la phase d'étude d'acceptation sociale de la pisciculture (avril 2017)

¹⁰ Le poste de PF-SAN est créé par le programme. Cette fonction qui vise à soulager les SPDL et les SG des affaires SAN est inexistante, dans les autres communes au Bénin. Depuis 2018, les postes de PF-SAN sont pris en charge sur les budgets communaux.

¹¹ Association des Communes de l'Atakora et Donga qui regroupe 13 communes.

d'assurer un meilleur de portage institutionnel de cette importante thématique.

L'outil SISAN, pour une meilleure appréciation de la SAN

L'outil est basé sur un exercice de "scorage" des 4 piliers de la SAN en termes de leur prise en compte dans le PDC. Cette notation est faite pour les volets Diagnostic, Programmation et budget.

Sur la base d'un certain nombre de variables explicatives de chaque pilier de la SAN (*Disponibilité, Accessibilité, Nutrition/Utilisation, Stabilité*). Les variables ou composantes d'un pilier sont pondérées par empilement proportionnel à l'intérieur de chaque pilier. Plus la composante influence le pilier et plus elle est pondérée. Afin de mieux caractériser chaque variable et donc de faciliter le scorage des PDC, leur contenu est mieux explicité et détaillé en domaines de questionnement.

Il est effectué sur la base d'une matrice qui permet de classer les budgets affectés à des actions en lien avec la SAN et suivant chaque pilier et ceux affectés à des actions non SAN. Toutefois une action faiblement budgétisée SAN peut produire plus d'influence positive sur les ménages qu'une autre fortement budgétisée.

6 GESTION ARTICULEE DU PROGRAMME

AMSANA, bâti sur une approche multi-acteurs fait intervenir 5 OP Belges qui ont signé individuellement un contrat de redevabilité avec la DGD pour l'exécution de leurs projets. Pour mettre en œuvre le programme sur le terrain un cadre partenarial conjoint est établi avec toutes les parties prenantes (*DGD, Gouvernement béninois, partenaires d'exécution, Communes d'intervention*). L'exécution du programme dispose d'une structure de coordination constituée par l'un des partenaires d'exécution, chargée de veiller à la cohérence interne et externe du programme et à la bonne mise en œuvre des actions et interventions des organisations partenaires.

La réussite du programme est fortement déterminée par **(i)** la cohérence des stratégies et approches d'intervention mises en œuvre, **(ii)** le bon pilotage, phasage et articulation des activités de chaque acteur aux différents niveaux d'intervention et par **(iii)** la mise en place de modalités et de dispositifs d'exécution harmonisés et efficaces, le tout pour garantir des effets multidimensionnels au niveau des bénéficiaires finaux.

Du fonctionnement multi-acteurs. Le lien direct entre le bailleur de fonds (DGD/FBSA) et chacune des Organisations Partenaires d'exécution sous une coordination sans lien hiérarchique, rend chacun isolément responsable face au bailleur, ce qui induit un défi d'efficacité quant à la mise en commun des énergies et ressources pour une gestion cohérente du programme. La formulation, conduite de façon collégiale, sous le lead de la DGD, a néanmoins amené à finaliser le document technique et financier du programme avant ceux des 5 OP d'exécution et la signature de leurs contrats individuels avec la DGD. De ce fait quelques problèmes d'articulation entre le DTF programme et ceux des 5 OP sont apparus en début de mise en œuvre, ce qui a nécessité un travail d'appropriation et de mise en cohérence des (1+5) DTF par toutes les parties prenantes de mise en œuvre.

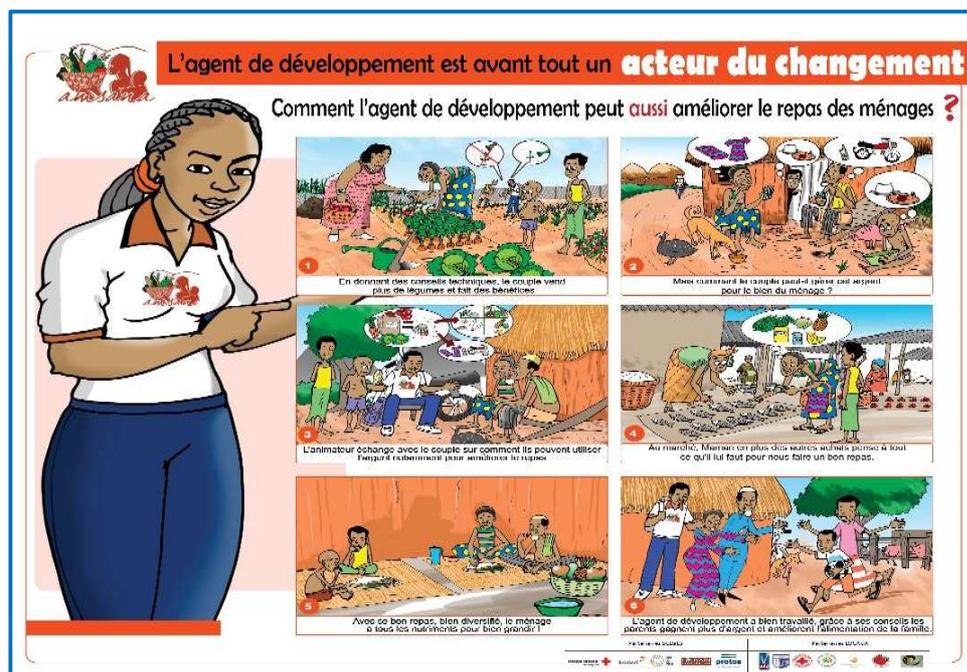
Quant au dispositif de pilotage opérationnel, il a été caractérisé par un fonctionnement régulier du comité direction du programme, unique cadre de monitoring de la mise en œuvre des interventions et de prise des décisions opérationnelles importantes.

La coordination communale des interventions a été assurée par les Points Focaux Communaux (PF-SAN) chargés de faciliter et suivre l'ensemble des interventions du programme au niveau communal aussi bien en termes de phasage que d'articulation des activités sur le terrain. Si les comités communaux de gestion (CCG), cadre principal d'exercice de cette fonction n'ont pas fonctionnés, formellement comme prévu notamment en termes de régularité, l'avènement du poste de PF-SAN au niveau des communes a très nettement amélioré les capacités d'intervention des communes sur la problématique SAN et a facilité la coordination des interventions AMSANA au niveau local.

Au terme du programme, si les bons résultats obtenus sur le terrain peuvent être imputés, en parti à la spécificité de la thématique SAN et de ses 4 composantes (D-A-N-S), auxquelles chaque OP et leurs partenaires locaux ont contribué, il n'en demeure pas moins que la dynamique de coordination a été facilitée par l'esprit collégial développé et mis en œuvre, par l'ensemble des OP, notamment à travers la co-construction des systèmes de monitoring du programme. Il est toutefois important de questionner cette forme de coordination (*sans lien hiérarchique*) en termes d'efficience et d'efficacité. Ce qui ouvre la porte à l'analyse des modèles contraires en termes d'avantage et d'insuffisance. La performance obtenue n'aurait-elle pas été plus importante si la structure de coordination avait eu plus de leviers à sa disposition (*pouvoir décisionnel plus important notamment*) ? La réponse à ce questionnement devrait permettre d'améliorer l'approche partenariale et le modèle de coordination à mettre en œuvre. Cependant contrairement à la majorité des autres programmes FBSA, qui ne disposent pas de mécanismes clairs de coordination, l'expérience AMSANA a prouvée qu'intégrer un dispositif de coordination, clair et fonctionnel, même sans liens hiérarchiques est nécessaire pour mettre en œuvre une approche multi-acteur.

De la gestion cohérente du programme. La mise en œuvre d'interventions calquées sur les quatre piliers de la SAN que sont la Disponibilité, l'Accessibilité, la Nutrition/Utilisation et la Stabilité (D-A-N-S) exige de la cohérence et une bonne dose d'articulation pour converger vers l'objectif commun. Il s'agit notamment d'optimiser les effets SAN du programme au niveau des ménages et de mettre en place un mécanisme qui permet d'assurer le suivi de la bonne progression vers la réalisation de l'objectif commun.

- L'approche d'intervention du programme recommande que chaque ménage bénéficiaire reçoive des appuis d'au moins deux piliers de la SAN (D-A-N-S) afin de garantir des effets multidimensionnels, ce qui nécessite de passer par un mode de sélection adéquat des ménages à accompagner. Cependant, les différents partenaires ayant des portes d'entrée thématiques très différentes, il a fallu procéder en comité de direction à des arbitrages en termes de phasage des interventions et de choix des bénéficiaires dans la perspective d'atteindre les 8.000 ménages. Ceci a facilité néanmoins la mise en place de nombreuses synergies entre OP et ainsi d'ancrer l'esprit multi-acteurs au niveau de toute la chaîne d'intervention, du niveau décisionnel à l'exécutant sur le terrain en faisant de ces derniers de réels acteurs de "changement" de comportement en plus de leurs fonctions d'agents de "développement" thématiques.



Source : Coordination-Enabel, 2018

Au terme du programme, sur les 8.490 ménages bénéficiaires d'AMSANA, 24% ont reçu des accompagnements d'au moins deux piliers de la SAN : (i) 9% des ménages sont accompagnés sur les 3 piliers (*Disponibilité, Accessibilité et Nutrition*), (ii) 23% sur les 2 piliers (*Disponibilité, Nutrition*), (iii) 48% sur les 2 piliers (*Accessibilité, Nutrition*) en considérant que les appuis nutrition du programme vont au-delà des ménages ayant reçu directement des Visites à Domicile (VAD). De plus il est important de noter que le programme a aussi abordé le pilier stabilité dans ses appuis de façon transversale¹², ce qui accroît fortement le niveau d'accompagnement des ménages, sur les 4 piliers de la SAN.

- Le système de suivi-évaluation consolidé au niveau de la coordination a permis d'assurer un suivi constant de la progression vers les valeurs cibles des indicateurs. Dans ce cadre, le Groupe de Travail Suivi-Evaluation (GT-SE) mis en place, regroupant les responsables de S&E de chaque OP, a conduit l'ensemble des processus d'évaluation du programme. Les différents exercices de suivi périodique de l'atteinte des indicateurs ont permis de fournir des points de réflexion en comité de direction. De plus la régularité des exercices de suivi a permis à chaque structure d'exécution, d'améliorer ses propres outils et méthodes de mesure et de suivi de ses indicateurs. Aussi, l'option d'internaliser l'ensemble des processus d'évaluation du programme a permis aux responsables S&E de s'approprier totalement les facteurs explicatifs des différents résultats obtenus et ainsi de mieux accompagner les responsables de leurs OP respectives dans les prises de décisions afin d'améliorer leur capacité à atteindre les résultats attendus.

7 REORIENTATIONS STRATEGIQUES INTERVENUES AU COURS DU PROGRAMME

Au niveau programme, l'on peut citer principalement la décision, dès le début de la mise en œuvre (*janvier 2016*) d'internaliser la conception et la conduite des processus de suivi du programme, dont les conséquences positives ont été expliquées plus haut. En effet les DTF et leurs budgets semblaient vouloir faire appel à des prestataires externes ce qui certainement aurait rendu beaucoup plus difficile le développement du niveau actuel de vision globale et défragmenté du programme. Hormis cette décision stratégique et opérationnelle le niveau programme s'est appliqué à mettre en œuvre les orientations définies dans le DTF programme.

Au niveau des projets, de façon autonome, les réorientations suivantes ont été mises en œuvre :

- **L'intégration de l'accompagnement du maraîchage de case.** En effet, les maraîchers accompagnés sur les sites collectifs, conscients de la valeur des productions maraîchères dans leur alimentation et dans l'amélioration de leurs revenus, ont décidé d'amplifier leur pratique traditionnelle de maraîchage pendant la saison des pluies. Dans ce cadre, les ménages ont bénéficié de suivi appuis conseils appropriés. Au total : (i) 494 maraîchers ont été accompagnés au cours de la dernière campagne 2019 contre 386 la première campagne 2018, (ii) la quantité moyenne produite par maraîcher est passée de 91 kg à 119 kg et (iii) le revenu moyen par maraîcher est passé de 3.000 FCFA à 20.836 FCFA
- **La réduction budgétaire au niveau du projet d'appui aux initiatives entrepreneuriales** a induit la suppression de certaines activités pour lesquelles le gain de temps et de ressources a permis de renforcer la dynamique de consolidation des micro-projets financés et en cour de mise en œuvre, mais aussi les actions sur le fonio.
- **Le renforcement de l'approche de promotion des bonnes pratiques nutritionnelles et d'hygiène.** L'instrument principal d'appui conseils utilisé est constitué des groupes communautaires, dont le fonctionnement est basé sur le volontariat. Il s'agit des mères éducatrices, des grand'mères leaders et de l'école des maris. Afin de renforcer les capacités de fonctionnalité durables de ces groupes communautaires, il a été mis en place, des micro-projets orientés nutrition (*transformation des aliments locaux à haute valeur nutritive notamment*) dans le but de maintenir la dynamique de groupe autour d'activités de promotion de la nutrition tout en améliorant les revenus des membres des groupes communautaires.

¹² Gestion des stocks et des pratiques nutritionnelles

- **Le changement du mode de dépistage de la malnutrition.** Le programme a prévu de réaliser des dépistages de masse à raison de deux par an, via les agents de santé avec le concours des groupes communautaires chargés de la mobilisation sociale. Dans le but de détecter au plus tôt la malnutrition chez les enfants (*efficacité*), et d'améliorer la couverture et la fréquence des dépistages sur la base de l'opportunité qu'offre l'effectif des groupes communautaires et leur proximité avec les populations, mais aussi dans une perspective de durabilité, il a été décidé d'intégrer ces groupes dans le dispositif formel de dépistage.

8 REGARD SUR LES FAIBLESSES DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

L'approche d'intervention du programme est conçue pour assurer une réalisation optimale des objectifs attendus. Les options faites ont été mises à l'épreuve pendant plus de 4 ans, ce qui amène à formuler les observations suivantes :

- Le format contractuel au niveau du programme exclut la possibilité de réallocations budgétaires inter- partenaires d'exécution, comme la prouvé le refus par la DGD de permettre à une autre OP de consommer le budget d'exécution auquel Louvain a renoncé. Ce format d'utilisation du budget global du programme semble constituer plus une faiblesse qu'une force dans la conception du programme.
- Le DTF programme indique la cible de 8.000 ménages à accompagner avec au moins deux piliers de la SAN. Dans la réalité, eu égard à la diversité des portes d'entrée de chaque OP en matière de ciblage des bénéficiaires, le programme a bel et bien atteint 8 490 ménages au total mais dont seulement 2 038 ménages (24%) ont été directement accompagnée par plus de deux piliers de la SAN.
- L'absence d'année 0¹³ comme cela est de coutume pour les programmes FBSA, n'a permis au programme de s'exécuter réellement que pendant 3,5 ans. Ce délai, très court, permet au mieux d'accompagner **(i)** deux campagnes agricoles, notamment quand l'approche d'intervention repose sur la réalisation d'infrastructures (*hydrauliques, magasins de stockage, etc.*), mais aussi **(ii)** 3 saisons de soudure. Un tel délai permet d'amorcer des changements de comportements, mais qui restent très fragiles au terme d'une intervention de maximum 5 ans. L'obtention d'une prolongation d'au moins 2 campagnes agricoles et saisons de soudure complémentaires, aurait permis d'ancrer plus solidement les dynamiques de changements de comportement et de savoir-faire des ménages.
- La non prise en compte, dans la stratégie globale d'intervention, d'accompagner les ménages dans l'orientation de leurs revenus vers la sécurité alimentaire et nutritionnelle, ne permet pas d'assurer que l'augmentation des revenus améliorent directement les pratiques nutritionnelles. La prise en compte de cette thématique d'accompagnement aurait certainement induit une meilleure diversification de l'alimentation des ménages.
- L'absence au niveau du programme, d'une orientation unique harmonisée d'amélioration de la disponibilité et de la consommation de la protéine animale vu son importance dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle, même si quelques bénéficiaires ont été accompagnés dans l'élevage via le financement des micro-projets et la mise en place des initiatives d'intégration maraichage-pisciculture, ces initiatives restent trop limitées pour assurer le changement attendu.
- La non prise en compte de la problématique de l'alcoolisme dans la stratégie du programme alors qu'elle constitue un fléau dans la zone d'intervention. En effet, l'alcoolisme est identifié et reconnu par les différents acteurs (*autorité préfectorale, élus municipaux, agents de santé, etc.*) comme un facteur inhibiteur de l'amélioration du niveau de sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages et un obstacle pour la pérennisation des acquis des différents projets de développement.

¹³ 1^{ère} année de mise en œuvre que le FBSA offre pour la mise en place du programme et pour laquelle celui-ci n'est pas redevable en résultats

9 THEMES TRANSVERSAUX

9.1 Genre

9.1.1 GENRE ET REDUCTION DE LA FAIM

A la fin du programme, la proportion de ménages ayant "peu ou pas faim" est identique que le CM (Chef de Ménage) soit homme (**91%**) ou femme (**90%**). Ceci marque une performance du programme dans la réduction de l'écart entre homme et femme en capacité d'éviter la faim au sein des ménages puisque cette proportion était à la Baseline de **64%** pour les CM homme contre **44%** pour les CM femme. Ceci pourrait s'expliquer par l'attention accordée aux femmes par le programme notamment dans l'amélioration de leurs revenus (*autonomisation*). En effet, les bénéficiaires des volets maïs, maraîchage familial, maraîchage professionnel et MIP, sont respectivement 49%, 85%, 65% et 61% des femmes et donc des femmes qui ont amélioré leurs revenus. De plus, en témoigne la proportion de ménages bénéficiaires avec CM femme qui arrivent à couvrir leurs besoins en période de soudure avec l'achat de maïs est de **40%** chez les bénéficiaires contre 25% pour les non bénéficiaires

9.1.2 GENRE ET DIVERSIFICATION DE L'ALIMENTATION

L'influence du genre sur le niveau de diversification alimentaire des ménages est ici analysée sous l'angle de la consommation en produits carnés. Les données ci-dessous renseignent à suffisance sur cette relation. En effet, **26%** des enfants des ménages ayant comme CM une femme consomment 7/7 jours des produits carnés contre **20%** pour les CM homme. Ceci démontre l'effet positif des appuis du programme en lien avec la consommation des produits carnés par les bénéficiaires, aliments riches en fer pour une bonne croissance des enfants. Ceci confirme aussi la bonne réceptivité des femmes aux conseils nutritionnels et leur sensibilité pour la bonne santé de leurs enfants. Toutefois, croisé avec la consommation de produits carnés par les femmes, il s'observe aucune différence selon que le ménage soit dirigé par un homme ou une femme (20%).

Genre et Sécurisation foncière

L'ATACORA Ouest, zone d'intervention du programme, est caractérisée par des terres cultivables où la propriété est majoritairement masculine c'est-à-dire qu'au sein de la famille (ménage) la propriété des terres et leur gestion est déléguée aux hommes. Les femmes bénéficient donc, seulement des terres (*souvent de petites portions et peu fertiles*) que les hommes veulent bien leur confier pour exploitation.

Pour une meilleure sécurité alimentaire et nutritionnelle, dans cette zone d'intervention, la problématique de la sécurité foncière a été abordée afin de permettre aux femmes (couche la plus vulnérable tout en étant aussi un acteur d'impact majeur de lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle) de mener des activités génératrices de revenue dans un environnement favorable.

Dans la mise en œuvre du volet maraîchage d'AMSANA (où plus de 70% des femmes en moyenne exercent), des actions ont été initiées pour la sécurisation et la gestion des sites maraîchers dans le sens de garantir leur exploitation équitable. Il a donc été promu un accès équitable des sites aux maraîchers bénéficiaires. Sur ces sites, chaque maraîcher homme ou femme dispose de 500m² de superficies cultivables.

9.2 Environnement

Les défis principaux de l'environnement liés à l'insécurité alimentaire dans la zone d'intervention sont : **(i)** la forte dégradation de la qualité du sol, surtout causée par la culture du coton et les nombreux engrais et pesticides utilisés, **(ii)** la déforestation massive liées à la très forte utilisation du bois de chauffe et du charbons pour la cuisine, **(iii)** les effets du changement climatique (*calendrier agricole changé, saison des pluies raccourcie, sécheresses et inondations*) et **(iv)** la pollution éventuelle de l'eau potable par les engrais chimiques du coton (*ceci n'a pas encore bien été confirmé*).

Chaque partenaire a élaboré et implémenté une stratégie environnementale pour son intervention qui contient une description de l'impact positif éventuel du projet sur l'environnement et les mesures pour limiter l'impact négatif. En guise de principales actions menées dans la prise en compte de l'environnement, il peut être noté les éléments suivants :

Utilisation OIE (Outil d'Intégration de l'Environnement) qui consiste, via un échange avec le bénéficiaire à établir un diagnostic de l'environnement autour de lui sur la base de la qualité de l'air, de l'eau, du sol, de la biodiversité, du climat etc. et des effets réciproques de l'environnement sur l'activité qu'il entrevoit. Ce processus d'autodétermination d'engagements environnementaux positifs à la préservation de l'environnement vise à faciliter le respect desdits engagements (77 % des engagements entièrement respectés). Toutefois, il est arrivé que certains engagements d'intérêts avérés n'aient pu être respectés car conditionnés par des facteurs hors de maîtrise du producteur comme par exemple la valorisation de déchets devant être recyclés par un tiers.

Réduction de l'utilisation de produits chimiques. L'appui du programme pour la promotion du maïs et du maraîchage familial met un accent particulièrement fort sur la réduction de l'utilisation de produits chimiques aussi bien lors de la production que du stockage. Les producteurs sont sensibilisés et accompagnés pour l'utilisation des techniques agroécologiques au niveau de la production (*compost, associations culturales, biopesticides, plantes améliorantes, techniques économes en eau, plantes fertilisantes, etc.*). Quant à la conservation des récoltes, il a été promu des systèmes de stockage efficaces sans utilisation de produits chimiques (*GTA et Sacs Pics*). Pour exemple : **(i)** La proportion des superficies d'application des techniques GIFS est passée de 40% en 2016 à 70% en 2019, **(ii)** le taux d'adoption globale de l'une des Techniques GIFS par l'ensemble des producteurs bénéficiaires est 85% en 2020, **(iii)** 80% des maraîchers accompagnés adoptent les techniques de production respectueuse de l'environnement, **(iv)** en 2019 les structures de stockage mises en place sont au nombre de 1202 (*569 GTA et 975 sacs PICS*).

Problématique d'utilisation du compost

Le compost présente l'avantage d'une fertilisation saine et durable. Mais sa fabrication présente des difficultés liées à son long temps de maturation qui requière un entretien régulier très chronophage pour les producteurs.

La conséquence a été que le nombre de producteurs attendus pour adopter le compostage au maraîchage et la quantité de compost utilisé est loin des objectifs du programme. Ceci, en dépit des alternatives identifiées telles que : **(i)** la constitution de petits groupes d'entraide de 3 à 5 personnes pour fabriquer du compost à tour de rôle chez chaque membre et **(ii)** l'application au poquet pour des économies importantes, **(iii)** l'application en quantité mesurée de déjections animales peu décomposées (*bouse de vache, fiente de volaille*) directement sur la planche et autour de la plante et **(iv)** la production du compostage liquide en 14 jours

La Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) a été utilisé au niveau du programme comme un important outil de promotion de l'environnement. En effet, les producteurs sont sensibilisés et suivis pour une prise de conscience sur l'importance de la protection de leur environnement immédiat y compris celui des espaces cultivés. Les amonts des barrages utilisés pour le maraîchage ont été reboisés, les berges de cours d'eau ont été protégées contre l'érosion à l'aide des pierres. Des modèles de gestion rationnelle intégrant tous les utilisateurs de l'eau, ont été promus et appliqués par la population. Pour exemple, ces actions ont conduit au relogement de certains producteurs, à la mise en jachère de certaines superficies. Un regard sur les actions menées révèle que : **(i)** l'adhésion de tous les usagers est difficile à obtenir, **(ii)** il n'est pas toujours aisé de disposer de toutes les ressources financières au niveau d'une structure d'appui pour mettre en œuvre l'ensemble des actions nécessaires pour assurer une GIRE complète au niveau d'un espace donnée.

Techniques de labour léger. En matière de production du fonio, le labour léger a été promu pour maintenir la pratique des producteurs de la zone d'intervention habituellement non orientés utilisation fertilisants chimiques.

Protection de la ressource eau. Le programme a mis un accent sur la protection de l'eau souterraine de boisson par la délimitation et l'interdiction de l'occupation des périmètres de captage autour des ouvrages d'approvisionnement en eau

potable ainsi que la sensibilisation pour l'assainissement de leur environnement immédiat. Il reste toutefois un gros effort à faire en matière de suivi du respect de cette mesure.

Réduction de la pollution urbaine. Afin de répondre à la problématique de l'assainissement des villes, aspect important de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et de contribuer à la réduction de l'utilisation des fertilisants chimiques dans l'agriculture, il a été initié par les communes, une action de valorisation des déchets solides ménagers à des fins utilitaires. Non seulement les villes sont débarrassées des déchets mais ils sont triés et valorisés pour obtenir : (i) de la matière organique fertilisante, (ii) des équipements agricoles issus de la valorisation des déchets plastique et (iii) des combustibles à partir des déchets que sont les papiers et cartons. S'il est constaté que l'environnement des villes s'est amélioré et que les produits issus de la valorisation des plastiques et des papiers et cartons ont montré leur utilité, il n'en demeure pas moins que le modèle n'a pas pu être implémenté à grande échelle du fait, entre autres, du portage communal et de ses insuffisances de gestion, mais aussi du fait que les produits issus du tri et de la valorisation des déchets urbains, sont novateurs nécessite que cette approche de solution qui repose sur un changement de comportement ne peut être obtenus qu'à moyen terme.

En ce qui concerne les unités urbaines de transformation du fonio, l'appui du programme a permis aux formatrices de maîtriser la gestion des déchets sur la chaîne de transformations, notamment la valorisation du son et de l'eau de lavage pour l'alimentation des animaux.

10 EFFETS IMPREVUS DU PROGRAMME

L'émergence d'effets imprévus ou indirects en cours de mise en œuvre d'une intervention de développement constitue une éventualité à envisager par tout exécutant. Ils constituent des résultats à mettre en relief lors d'évaluation de projets et des intrants ou inputs pour d'autres initiatives d'appui au développement. La mise en œuvre du programme AMSANA a révélé des effets indirects positifs ou négatifs notamment :

La pression exercée par les bénéficiaires sur l'eau productive mobilisée. Le programme a mis en place au profit des maraîchers bénéficiaires des ouvrages de mobilisation d'eau productive dont la gestion est laissée à leur discrétion en lien avec les autorités communales. Sur certains ouvrages, il a été observé des branchements sur fonds propres des bénéficiaires eux-mêmes pour couvrir leurs besoins en eau potable en dépit de l'existence de structures formelles d'approvisionnement en eau potable promu par le programme et d'autres Partenaires Techniques et Financiers. Ceci constitue une pression sur l'eau productive qui peut se faire au détriment de l'activité de maraîchage initialement promue.

La réplique des actions IEAN¹⁴ dans plusieurs écoles non bénéficiaires. La mise en œuvre de cette initiative dans les écoles via la mise en place des brigades d'hygiène et le développement de jardins scolaires a entraîné de bons résultats tels que le respect de l'hygiène corporelle, vestimentaire, environnementale et alimentaire, la disponibilité de légumes frais pour l'alimentation des écoliers dans les cantines scolaires et la mise en place de dispositifs de lavage à base de matériels locaux. Ces bons résultats ont entraîné leur répliquabilité dans d'autres écoles de la zone d'intervention.

L'optimisation de la mise en valeur des sites de pilage du fonio aménagés sur initiative des bénéficiaires. Le programme a aménagé au profit des femmes bénéficiaires des aires de pilage du fonio afin d'améliorer la qualité du fonio vendu. En cours de mise en œuvre, ces femmes ont décidé d'elles-mêmes d'offrir des prestations de services de décorticage du fonio et du riz à des tiers. Elles ont donc développé de nouvelles sources supplémentaires de revenus.

L'élargissement du portefeuille des Services Financiers Décentralisés. La facilitation de l'accès des bénéficiaires aux services financiers a suscité un engouement des populations pour les produits et services des SFD ; ce qui a permis à ces services d'accroître l'effectifs de souscripteurs, de disposer de nouvelles annexes et de positionner de nouveaux agents communaux.

¹⁴ IEAN Initiative Ecoles Amies de la Nutrition

Essaimage des actions AMSANA : une ambition réussie

L'essaimage est défini ici comme l'extension des techniques, méthodes et outils promus au-delà des résultats attendus du programme soit par incitation soit par engagement spontané de tiers pour les adopter avec accompagnement ou non.

L'essaimage s'est réalisé au cours de la mise en œuvre du programme. A titre illustratif :

- **Sur les volets maraichage familial et maïs**

L'utilisation par 294 Ménages non bénéficiaires de compost (89 tonnes produits) dans 23 villages pour la fertilisation organique de leurs champs de maïs ;

L'organisation par les producteurs de 13 villages non AMSANA, de la vente groupée (1691 sacs de 100kg écoulés à bon prix) ;

La mise en valeur spontanée d'un site maraîcher dans un village non AMSANA par 35 ménages ;

La promotion du jardin de case en saison de pluie dans 3 villages non AMSANA

Pour y arriver, plusieurs activités et précautions ont été menées et mises en œuvre : (i) simplicité et caractère endogène des technologies promues, (ii) diffusion des acquis des bénéficiaires AMSANA vers d'autres ménages via des rencontres périodiques de bilan, des restitutions des résultats, des visites d'échanges, des projections vidéo, des clubs d'écoute et des messages radiophoniques), (iii) utilisation de relais communautaires (formateurs endogènes¹⁵).

- **Sur le volet nutrition**

L'activité de communication interpersonnelle nutrition organisées par les groupes communautaires volontaires mis en place par le programme via les visites à domicile a suscité un engouement auprès d'autres femmes des villages AMSANA et non AMSANA. En effet, d'autres femmes non organisées se sont portées volontaires pour exercer la même activité. Elles se sont faites formées auprès des groupes communautaires et ont démarré la délivrance de conseils nutritionnels et d'hygiène à la communauté.

11 LEÇONS APPRISES

Les leçons apprises au cours de la mise en œuvre du programme AMSANA recèlent des aspects positifs à valoriser mais aussi des points d'attention à partager avec d'autres acteurs d'intervention (*actuelles et futurs*) dans le domaine de la SAN. Il peut être énuméré :

- L'importance des revenus dans l'amélioration de la diversité alimentaire des ménages est confirmée avec la relation clairement établies entre les Scores de diversité alimentaire et l'amélioration des revenus ;
- La pertinence d'aborder simultanément les 4 piliers de la SAN cependant il semble nécessaire d'adopter des approches ménages qui permettent réellement d'y développer les différentes thématiques ;
- Il est important de passer par la promotion de ou des aliments de base d'une communauté pour assurer la sécurité alimentaire d'une population. En témoigne le rôle majeur joué par le maïs dans la réduction de la faim.
- Le recours à des Structures Financières Décentralisées (SFD) peut se révéler un frein si l'analyse des risques n'est pas suffisante. Les critères de choix et les conditions partenariales doivent être établis sur la base d'informations fiables relatives à l'historique de la structure et à son mode fonctionnement. En effet, l'incapacité de certains SFD à satisfaire, dans les délais attendus, les demandes de crédit des bénéficiaires a fortement compromis la rentabilité de certains MIP, voire empêcher leur exécution.
- La préoccupation des bénéficiaires est de sortir de la pauvreté monétaire avant même de régler les questions de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle. La conséquence est que l'activité maraîchère, par exemple n'est

¹⁵ Producteurs du milieu formés par le programme pour relayer les techniques promues au niveau de leurs pairs

intéressante que si elle contribue aussi à régler les questions monétaires du ménage. La superficie par producteurs de 50 m² à 100 m² ne permet pas de maintenir la motivation/l'intérêt des communautés dans le temps. Un programme SAN devrait mieux prendre en compte la problématique de la pauvreté monétaire qui semble constituer l'un des moteurs de la motivation des communautés, de ce fait le programme devrait pouvoir proposer des activités ayant des retours monétaires conséquents.

- Le besoin d'accompagner la promotion du « petit » élevage, dont la volaille et la pisciculture, selon l'approche poulet et poisson bicyclette, facilement accessibles par les ménages leur permet d'accéder aussi bien aux protéines animales (*œuf, etc.*) mais aussi à des revenus complémentaires réguliers.

CONCLUSION

Le programme AMSANA, de par les changements produits sur le terrain a marqué la thématique de la SAN des 4 communes d'intervention et plus largement dans l'Atacora Ouest. En intervenant avec la même intensité sur les quatre piliers de la SAN, AMSANA a permis d'enclencher de nombreuses et profondes dynamiques de changement.

La mise en œuvre du programme faite au plus proche des acteurs locaux en renforçant leurs capacités à concevoir et mettre en œuvre des solutions à leur porté, est une approche pertinente, mais qui pour s'assurer d'un impact durable sur le niveau de sécurité alimentaire et nutritionnel des populations, nécessite obligatoirement de s'inscrire dans la durée. L'important investissement réalisé à travers le FBSA, aurait démontré toute son efficacité et son efficience, si le programme arrivé en vitesse de croisière avait pu accompagner au moins 2 à 3 saisons agricoles et de soudures complémentaires.

Néanmoins la mise en œuvre de ce vaste et ambitieux programme de changement aura permis à l'ensemble des parties prenantes, de développer une compréhension, plus globale des modalités interventions à mettre en œuvre pour contribuer significativement à des changements durables de pratiques alimentaires.

Ce présent rapport final, fournit de nombreux éléments et pistes pour formuler des nouvelles interventions SAN, qui permettraient de consolider les nombreux acquis en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, mais aussi d'étendre leurs effets à l'ensemble des villages des communes d'intervention, voire même à de nouvelles zones et contextes d'interventions.

En 5 ans d'accompagnement un grand pas a été fait, par les différentes parties prenantes, vers l'amélioration du niveau de sécurité alimentaire et nutritionnelles des populations des communes en zone rouge de l'Atacora, mais il reste tant à faire que l'absence de nouveaux programmes spécialement dédiés à la SAN dans le département, constitue un risque majeur de retour vers les tristes tendances observées lors de la formulation « Dans le département, 47,1% des ménages étaient en insécurité alimentaire contre une moyenne nationale de 22,5% « source page 13 de DTF AMSANA qui site (EMICoV, 2011) ».

Sur la base de ces nombreux acquis, et du fait du retrait du FBSA et de ses partenaires Belges, il revient donc aux autorités communales, départementales et nationales de poursuivre et de développer leur implication dans la mise en œuvre pérenne des dynamiques de changement en cours car comme le dit le dicton « là où il y a une volonté, il y a un chemin ».

12 ANNEXES

12.1 ANNEXE1 : Cadre de suivi actualisé

Indicateurs	Fréquence de vérification	Unité	Valeur initiale	Valeur cible finale	2016	2017	2018
OBJECTIF GLOBAL : Une sécurité alimentaire et nutritionnelle améliorée dans les 65 villages cibles a Boukombé, Cobly, Maté							
OG_Ind 1. Evolution de prévalence de malnutrition aiguë globale des enfants de 6 mois à 59 mois dans les 4 communes et un échantillon des villages ciblés	BL_FE	Valeur	9,3	-	9,3		
OG_Ind 2. Evolution de prévalence de malnutrition chronique globale des enfants de 6 mois à 59 mois dans les 4 communes et un échantillon des villages ciblés	BL_FE	Valeur	42,9	-	42,9		
OBJECTIF SPECIFIQUE : Assurer une disponibilité stable des produits vivriers et maraichers, des revenus augmentés et plus prévention de la malnutrition pour 8.000 ménages et en particulier pour les populations vulnérables dans un environnement in							
OS_Ind 1a. Evolution de l'Indice domestique de la faim des ménages selon les femmes dans les villages ciblés	BL_MTR_FE	Valeur	1,22	1	1,22		
OS_Ind 1b. Evolution de la proportion de ménages ayant maintenu pendant la période de soudure, le nombre et la consistance de repas qu'habituellement	BL_MTR_FE	%	12%	20%	12%		
OS_Ind 2a. Evolution du score de diversité alimentaire des femmes dans les villages ciblés	BL_MTR_FE	Valeur	4,54	6	4,54		
OS_Ind 2b. Evolution du score de diversité alimentaire des enfants dans les villages ciblés	BL_MTR_FE	Valeur	3,6	5	3,6		
OS_Ind 3a. Taux de satisfaction des parties prenantes SAN par rapport à la qualité des services SAN des Mairies	BL_MTR_FE	1= Pas Satis 2= Insatis 3= Peu Satis 4= Satis	2	4	2		
OS_Ind 3b. Taux de satisfaction des parties prenantes SAN par rapport à la qualité des services d'appui SAN des SCDA	BL_MTR_FE	1= Pas Satis 2= Insatis 3= Peu Satis 4= Satis	3	4	3		
OS_Ind 4. Proportion de ménages bénéficiaires directs appartenant à la catégorie des populations vulnérables selon le 'profil type de vulnérabilité de départ' (H/F)	Annuelle	%	97%	80%	97%	80%	
RESULTAT 1 : Sécurisation de la disponibilité des produits vivriers et maraichers et des revenus qui en découlent							
RI1_Ind 1a. Proportion des ménages bénéficiaires ayant accru la valeur nette de leur production de maraîchage professionnel (H/F)	Annuelle	%	0%	80%	0%	43%	50%
RI1_Ind 1b. Proportion des ménages bénéficiaires ayant accru la valeur nette de leur production de maraîchage familial (H/F)	Annuelle	%	0%	70%	0%	14%	

Indicateurs	Fréquence de vérification	Unité	Valeur initiale	Valeur cible finale	2016	2017	2018	2019	2020	Taux de réalisation
RI1_Ind 1c. Proportion des ménages bénéficiaires ayant accru la valeur nette de leur production de fonio (H/F)	Annuelle	%	0%	25%	5%	10%	15%	20%	25%	100%
RI1_Ind 1d. Proportion des ménages bénéficiaires ayant accru la valeur nette de leur production de maïs (H/F)	Annuelle	%	0%	70%	0%	50	52	49	78%	111%
RI1_Ind 2. Proportion de ménages ayant un stock de maïs suffisants en avril	BL_MTR_FE	%	54%	75%	54%		71%		74%	98,6%
Sous-Résultat 1.1: Une production plus élevée et plus durable de produits maraichers										
SR1.1_Ind 1. Superficies (n° d'hectares) aménagées (H/F) (Maraîchage professionnel)	Annuelle	ha	0	36	0	13,25	17,25	20,25	21,65	60,13%
SR1.1_Ind 2. Proportion de superficies exploitées par rapport aux superficies aménagées en Novembre, janvier et en mai (H/F) (Maraîchage professionnel)	Annuelle	%	0	75%	0	0	42%	81%	82,7%	110,26%
SR1.1_Ind 3. Durée (en jours) moyen de pratique du maraîchage entre novembre et mai (H/F) (maraîchage familial)	Annuelle	jours	114	160	114	155	165	167	196	123%
SR1.1_Ind 4. Nombre de spéculations maraîchères produites orientées autoconsommation (H/F) (maraîchage familial)	Annuelle	Nombre	2	4	2	4	4	5	6	150%
Sous-Résultat 1.2: Une production plus élevée et plus durable de maïs										
R1.2_Ind 1. % d'Écart de rendement moyen du maïs entre producteurs formés et encadrés et producteurs non bénéficiaires (H/F)	Annuelle	%	0%	15%	0%	14%	38%	37%	31%	207%
SR1.2_Ind 2. Proportion de superficies ayant reçu l'application d'au moins l'une des techniques Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols promues par le projet (H/F)	Annuelle	%	39%	60%	39%	45%	62%	69%	69%	115%
Sous-Résultat 1.3: Un accès amélioré des ménages à leurs stocks de maïs et aux marchés de vente										
SR1.3_Ind 1a. Volumes des stocks de maïs dans les ménages bénéficiaires en fin janvier (H/F)	Annuelle	Kg	1230	1845	1230	1456	1608	2396	2413	131%
SR1.3_Ind 1b. Volumes des stocks de maïs dans les ménages bénéficiaires en avril (accessibilité H/F)	Annuelle	Kg	275	412	275	872	953	1653	1317	320%
SR1.3_Ind 2. Différence entre les prix de vente obtenus par les bénéficiaires encadrés (H/F) et les prix moyens de vente obtenus par les non bénéficiaires	Annuelle	%	0%	10%	0%	0%	2%	15%	15%	150%
SR1.3_Ind 3. Proportion de bénéficiaires encadrés appliquant au moins 3 des bonnes pratiques de réduction des pertes post-récolte promues par le programme (H/F)	Annuelle	%	0%	50%	0%	66%	87%	94%	94%	188%

Indicateurs	Fréquence de vérification	Unité	Valeur initiale	Valeur cible finale	2016	2017	2018	2019	2020	Taux de réalisation
Sous-Résultat 1.4: Une production améliorée du fonio pour l'autoconsommation et la commercialisation										
SR1.4_Ind 1. Proportion des bénéficiaires ayant accru leur production de fonio paddy dans la commune de Boukombé (H/F)	Annuelle	%	0%	57%	0%	48%	50,65%	54%	55%	96%
SR1.4_Ind 2a. Proportion de fonio paddy autoconsommés par les ménages dans la commune de Boukombé (H/F)	BL_MTR_FE	%	90%	60%	90%		90%		67,5%	89%
SR1.4_Ind 2b. Proportion de fonio paddy commercialisés par les ménages dans la commune de Boukombé (H/F)	BL_MTR_FE	%	10%	40%	10%		10%		32,5%	81%
RESULTAT 2 : Les populations bénéficient des services économiques adaptés pour l'augmentation et la diversification de leurs revenus										
RI2_Ind 1. Proportion des ménages ayant deux (02) sources de revenu basées sur une activité génératrice de revenus structurelle autre que la vente des produits vivriers et maraichers non transformés (H/F)	BL_MTR_FE	%	46%	60%	46%		55%		62,7%	104%
RI2_Ind 2. Evolution de la marge nette des activités soutenues (H/F)	Annuelle	%	0%	75%	0%	69,5%	77%	47%	68%	91%
Sous-Résultat 2.1: Les projets des exploitations familiales, des femmes, des jeunes et des entrepreneurs sont accompagnés et financés										
SR2.1_Ind 1. Nombre de MIP exécutés par type de MIP (Homme, Femme, Jeune)	Annuelle	Nombre	0	429	75	335	329	429	329	77%
SR2.1_Ind 2. Proportion de promoteurs bénéficiaires de MIP entrepreneurial en activité à mi-parcours et fin de projet parmi ceux qui sont créés et/ou accompagnés (Homme, Femme, Jeune)	BL_MTR_FE	%	0%	96%		96%		96%	94%	98%
SR2.1_Ind 3. Proportion de promoteurs de MIP qui ont remboursé à temps le crédit obtenu auprès des SFD (Homme, Femme Jeune)	MTR_FE	%	95%	0%		96,9%		82,6%	93,1%	98%
Sous-Résultat 2.2: Des unités adaptées de transformation du fonio sont mises en place et la promotion de cette céréale est assurée au niveau local et national										
SR2.2_Ind 1a. Nombre d'unités de transformation de fonio appuyées	Annuelle	Nombre	2	7	2	4	7	7	8	114%
SR2.2_Ind 1b. Degré de fonctionnalité des unités de transformation du fonio appuyées	Annuelle	%	25%	60%	25%	35%	50%	55%	63,5%	106%
SR2.2_Ind 2. Evolution du volume de fonio vendu par les producteurs aux transformateurs	Annuelle	Sac	200	275	200	220	240	255	216	108%
Sous-Résultat 2.3: Les initiatives économiques développées par les populations bénéficiaires du projet intègrent la dimension environnementale										
SR2.3_Ind 1. Taux de respect des engagements environnementaux autodéterminés par des promoteurs appuyé (Homme, Femme, Jeune)	BL_MTR_FE	%	0%	80%	0%		79%		82%	103%

Indicateurs	Fréquence de vérification	Unité	Valeur initiale	Valeur cible finale	2016	2017	2018	2019	2020	Taux de réalisation
Sous-Résultat 2.4: Environnement de la zone du projet est favorable au développement de la professionnalisation de l'entrepreneuriat agricole et des exploitations familiales										
SR2.4_Ind 1. Proportion de promoteurs MIP ayant sollicités et obtenus un crédit auprès des SFD partenaires (Homme, Femme, Jeune)	Annuelle	%	0%	85%	0%	82%	93,5%	94,3%	94,3%	111%
SR2.4_Ind 2. Taux de connaissance des ménages de l'évolution du prix de maïs, fonio, légumes et soja transformé (H/F)	BL_MTR_FE	%	46%	60%	46%		55%		71,6%	119%
SR2.4_Ind 3. Indice de viabilité institutionnelle du GEL	BL_MTR_FE	%	58%	75%	58%	65%	70%	75%	75%	100%
RESULTAT 3 : Meilleures pratiques nutritionnelles et d'hygiène dans les communautés des villages cibles										
RI3_Ind 1. Proportion de ménages avec enfants de 0 à 24 mois pratiquant les 3 actions clés de l'ANJE : allaitement précoce, allaitement maternel exclusif jusqu'à 6 mois, alimentation de complément adéquate de 6 mois à 24 mois	BL_MTR_FE	%	33%	60%	33%		73%		87%	145%
RI3_Ind 2. Proportion des ménages dont tous les enfants entre 3 et 12 ans se sont lavés leurs mains avant le dernier dîner	BL_MTR_FE	%	5%	30%	5%		33%		90%	300%
RI3_Ind 3. Score de satisfaction des ménages par rapport au service public de l'eau dans les 4 communes	BL_MTR_FE	1= Pas Satis 2= Peu Satis 3= Assez Satis 4= Très Satis	3	4	3		3		3,4	85%
Sous-Résultat 3.1: Les communautés sont sensibilisées et conscientisées par rapport aux pratiques alimentaires et à l'hygiène par les ménages										
SR3.1_Ind 1. Proportion de femmes ayant une bonne connaissance des actions clés de l'Alimentation du nourrisson et du Jeune Enfant (ANJE)	BL_MTR_FE	%	54%	80%	54%		80%		83%	103%
SR3.1_Ind 2. Taux de soutien aux femmes par les hommes dans les (5) pratiques nutritionnelles et d'hygiène prioritaires (par type de pratique)	BL_MTR_FE	%	1%	20%	1%		9,2%		76,5%	382%
Sous-Résultat 3.2: Les capacités des écoles pour investir dans des efforts pour améliorer l'hygiène et la nutrition sont renforcées										
SR3.2_Ind 1. Nombre d'écoles avec une brigade d'hygiène fonctionnelle	Annuelle	Nombre	0	16	0	4	12	32	32	200%
Sous-Résultat 3.3: Les capacités des groupes communautaires sont renforcées pour la surveillance et la prévention de la malnutrition										
SR3.3_Ind 1. Nombre de groupes communautaires par village répondant à au moins la moitié des critères de fonctionnalité	Annuelle	Nombre	0	144	0	60	144	144	144	100%
Sous-Résultat 3.4: Accès amélioré à un service durable de l'eau potable pour les populations de la zone d'intervention										
SR3.3_Ind 1. Nombre de personnes supplémentaires desservies par les ouvrages réalisés ou réhabilités dans le cadre d'AMSANA	Annuelle	Nombre	0	5000	0	4750	5500	5500	5500	110%

Indicateurs	Fréquence de vérification	Unité	Valeur initiale	Valeur cible finale	2016	2017	2018	2019	2020	Taux de réalisation
SR3.3_Ind 2. Durée moyenne de rupture de service pour cause de grosses pannes au niveau des ouvrages simples des 65 villages ciblés	Annuelle	Jours	201	15	201	52,5	50,0	50	60	75.8%
RESULTAT 4 : Les stratégies et les interventions d'appui relatives a la sécurité alimentaire et a la prévention de la malnutrition sont mieux prises en charge, priorisées et exécutées aux différents niveaux institutionnels du programme										
Ri4_Ind 1. Evolution du score d'amélioration du leadership des communes dans le domaine de la SAN	Annuelle	Nombre (Score)	2	4	2	2	3	3	3	75%
Ri4_Ind 2. Evolution du score sur la disponibilité d'informations SAN (statistiques, didactiques et d'informations) SAN au niveau du CARDER	Annuelle	Nombre (Score)	1	3	1	1		3		100%
Sous-Résultat 4.2: Les capacités de pilotage, d'orientation, de coordination et de suivi du CARDER AD en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle sont renforcées										
SR4.1_Ind 1. Evolution du score d'apprentissage et d'utilisation des pratiques, de l'accompagnement et du concept d'un programme multi-acteurs SAN par le MAEP	Annuelle	Nombre (Score)	0	3	0	3	2	3		100%
Sous-Résultat 4.2: Les capacités de pilotage, d'orientation, de coordination et de suivi du CARDER AD en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle sont renforcées										
SR4.2_Ind 1. Evolution du score d'intégration explicite des aspects SAN dans le dispositif M&E (Budget Programme) et les bases de données du CARDER AD	Annuelle	Nombre (Score)	1	2	1	2		3		150%
SR4.2_Ind 2. Evolution du score de qualité du processus d'élaboration et de mise en œuvre du module de conseil SAN	Annuelle	Nombre (Score)	0	3	0	1		1		150%
Sous-Résultat 4.3: Les capacités des communes en matière de planification et de coordination des interventions relatives à la sécurité alimentaire et nutritionnelle sont renforcées										
SR4.3_Ind 1. Evolution du score d'intégration des aspects SAN dans les PDC et dans les lignes budgétaires des PAI des 4 communes d'intervention	Annuelle	Nombre (Score)	1	3	1	2	2	3	3	33%
RESULTAT 5 : Des effets multidimensionnels sur les ménages cibles, l'efficacité du programme et l'appropriation des bonnes pratiques à tous les niveaux d'intervention sont à tous les niveaux d'intervention sont renforcés										
Ri5_Ind 1. Taux de satisfaction des parties prenantes FBSA en termes d'approche harmonisée et phasage des activités (ACNG, CARDER, MAEP, Communes)	Annuelle	1= Pas Satis 2= Insatis 3= Peu Satis 4= Satis 5=Très Satis	3	5	3	4	4	4		80%
Ri5_Ind 2. Nombre de produits concrets de capitalisation du programme diffusés	Annuelle	Nombre	0	10	0	0	1	2		20%
Sous-Résultat 5.1: La cohérence et l'exécution articulée des composantes du programme sont assurées										
SR5.1_Ind 1. Nombre de villages qui bénéficient directement d'au moins 2 (sous) composantes du programme	Annuelle	Nombre	1	65	1	20	50	65	65	100%

Indicateurs	Fréquence de vérification	Unité	Valeur initiale	Valeur cible finale	2016	2017	2018	2019	2020	Taux de réalisation
SR5.1_Ind 2. Taux de satisfaction des participants par rapport aux processus d'échanges, de décisions et de planification conjoints au sein des 4 comités du programme	Annuelle	1= Pas Satis 2= Peu Satis 3= Satis 4= Très Satis	3	4	3	3	4	4	4	100%
Sous-Résultat 5.2: Un dispositif de suivi/évaluation et de rapportage consolidé est mis en œuvre au niveau du programme										
SR5.2_Ind 1. Proportion de rapports des partenaires AMSANA (ACNG, CTB, PFSAN) annuels qui arrivent à temps et complets permettant de produire les rapports consolidés	Annuelle	%	0%	100%	0%	100%	100%	100%	100%	100%
Sous-Résultat 5.3: Le partage d'information et la capitalisation stratégique des bonnes pratiques relatives à la sécurité alimentaire et nutritionnelle sont assurés										
SR5.3_Ind 1. Taux de satisfaction des ACNG par rapport à l'accompagnement des processus de capitalisation	Annuelle	1= Pas Satis 2= Insatis 3= Peu Satis 4= Satis 5=Très Satis	0	4	0	3	3	4	4	100%

ITINERAIRES TECHNIQUES DE PRODUCTION DU MAÏS

1. Choix de la parcelle.

- ☞ Choisir les sols riches en matières organiques et profonds ;
- ☞ Eviter les sols trop lourds et facilement inondables ;
- ☞ Eviter les sols qui ont porté comme précédant cultural le maïs, le sorgho, le mil ou toute autre céréale ;
- ☞ Préférer une jachère ou une parcelle qui a reçu

3. Labour

Le labour peut être effectué à la daba, à la charrue ou au tracteur. Il faut éviter le travail profond du sol car cela détruit sa structure et l'expose à l'érosion. Avec les différentes techniques de labour, on peut réaliser un labour à plat.



Labour à plat (labour léger) à la charrue tirée par une paire de bœuf de trait

2. Préparation du sol.

- ☞ Sauvegarder les arbres utiles;
- ☞ Faucher les herbes et tailler les arbustes, sans brûler les. Ceci permet une reprise rapide lors de la jachère ;
- ☞ Entasser par endroit les branchages. Quelques jours après, faire sortir les branches hors du champ et enfouir les feuilles tombées.
- ☞ Eliminer au maximum l'ombrage

4. Application localisée du compost ou fumier.

Faire un labour à plat, et réaliser les poquets au cordeau. Le compost est appliqué par poquet de semis ou encore en



Réalisation des poquets après un labour à plat et un planage sur la parcelle

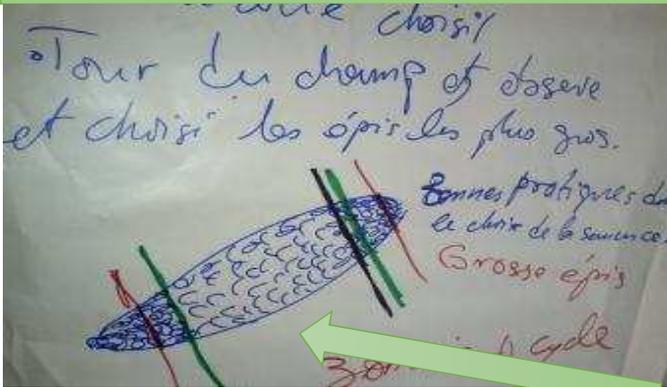
Epannage localisé du compost. Une poignée de compost est déposée dans chaque trou réalisé.



Les variétés de maïs recommandées : les variétés recommandées sont SYN-EE 2000 pour Matéri, Cobly et Tanguiéta et EVDT 97 pour Boukoubé. 20 – 25 kg de semences pour 1ha.

Variété	Cycle	Hauteur	Couleur	Rendement Station	Rendement paysan
EV DT 97 STR W	90	165	Blanche	3,5 – 4	2,5 - 3
2000 SYN EE W	80-85	160	Blanche	2-3	1,5 - 2

6. Sélection de semences paysannes



7. Semis

- ☞ Mettre 2 à 3 graines de maïs (à 3 – 5 cm de profondeur) par poquet puis fermer ;
- ☞ Semer en ligne en utilisant des piquets et des ficelles de semis (semis au cordeau) ;
- ☞ Semer à 40 cm entre poquets et 80 cm entre les lignes ;
- ☞ Semer après 2-3 pluies successives permettant une bonne humidité du sol ;
- ☞ Semer le Maïs entre 2^{ème} quinzaine de Juin et la 1^{ère} quinzaine de Juillet.

Portion de l'épi de Maïs dont les grains sont destinés au Semis.

Technique de semis à trois: sur la ligne de semis, une première personne réalise les poquets, une deuxième personne applique le compost et la troisième personne sème le maïs et ferme après avoir enfoncé les grains de maïs 3 – 5 cm dans le sol.

8 - Entretien et fumure

- ☞ 1^{er} sarclage a lieu 15 jours après semis (JAS) couplé du démarriage à 2 plants par poquet et l'application de NPK13-17-17 (engrais spécifique Maïs), le 2^{ème} sarclage simple intervient à 30 JAS suivant l'état d'enherbement de la parcelle ;
- ☞ Appliquer 200 kg à l'hectare soit (4 sacs de 50 kg), Si le champ a reçu du fumier de ferme ou du compost à raison d'une poignée par poquet, la dose de NPK est de 100 kg à l'hectare soit 2 sacs de 50 kg, soit une demi-dose.
- ☞ 3^{ème} sarclage (Sarclage-buttagé) 40-45 JAS, couplé avec l'application de l'urée
- ☞ Appliquer 100 kg d'Urée à l'hectare (2 sacs de 50 kg), Si le champ a reçu du fumier de ferme ou du compost à raison d'une poignée par poquet, la dose d'Urée est de 50 kg à l'hectare soit 1 sac.
- ☞ Mettre l'engrais en poquet à 5 cm à côté des plants de maïs et refermer le poquet pour éviter les pertes d'éléments nutritifs pour les plantes.



Attention : La rotation des cultures et une association avec des légumineuses (p.e. Maïs –Niébé ou Soja) permet de lutter contre le striga et appauvrissent moins les sols

12.3 Annexe 3 : Méthodologie pour renseigner les cibles finales des indicateurs

L'évaluation finale (EF) a intégré la dimension COVID, en réduisant la taille de l'échantillon et en mettant en place des mesures barrières (*sensibilisation des bénéficiaires sur la maladie et leur dotation en masques et savons, respect des gestes barrières, etc.*).

12.3.1 Méthodologie de collecte des données

Dès le démarrage du programme, en janvier 2016, l'ensemble des parties prenantes ont jugées indispensable de s'approprier la conception et la mise en œuvre de l'ensemble du dispositif S&E. L'ensemble des opérations de collecte, traitement et analyse des données aux différentes phases (*Baseline, évaluation à mi-parcours, évaluation finale*) ont été internalisées afin d'obtenir une meilleure appropriation des dynamiques de changements en cours sur le terrain et d'apporter les adaptations nécessaires (*monitoring*) à l'atteinte des résultats. Les informations utilisées pour apprécier l'atteinte des résultats et la réalisation des indicateurs du programme proviennent de deux principales sources :

- **L'enquête ménage** effectuée lors de la BL, MTR et EF s'est systématiquement déroulée en période de soudure (*mi-juillet mi-août*). Mise en œuvre par les 5 OP elle porte sur les comportements et la situation des ménages dans les domaines de l'alimentation et de la nutrition ;
- **Les enquêtes et autres collectes spécifiques** effectuées par chaque OP, sont relatives à leurs propres interventions et résultats.

12.3.2 Cibles

A l'instar de la MTR de 2018, l'enquête finale s'est adressée aux ménages bénéficiaires directs et indirects des appuis AMSANA de même que les ménages non bénéficiaires, contrairement à la Baseline de 2016, où tous les ménages étaient considérés comme ménages témoins non bénéficiaires, le programme étant à ses débuts.

12.3.3 Échantillonnage

Le mode d'échantillonnage varie suivant le type de bénéficiaires mais est resté identique à celui utilisé lors de l'évaluation à mi-parcours (MTR). Seule à la Baseline, le potentiel d'impact n'a pas été pris en compte dans le choix des bénéficiaires directs.

- o **Pour les bénéficiaires directs.** Il est appliqué l'échantillonnage aléatoire simple stratifié. Cette méthode consiste à : **(i)** subdiviser la population en groupes homogènes mutuellement exclusifs appelés strates, et **(ii)** sélectionner à partir de chaque strate un échantillon aléatoire d'individus dont la taille est proportionnelle à l'importance de la strate dans la population. Pour la présente enquête, ces strates sont constituées des :
 - **Ménages à potentiel d'impact/effet intensif**, ceux ayant reçu depuis le démarrage du programme, l'entièreté du paquet d'accompagnement retenu par le programme relatif aux 4 piliers de la SAN c'est-à-dire leur effet combiné,
 - **Ménages à potentiel d'impact/effet modéré** qui sont des ménages ayant bénéficié depuis 2016 ou non d'une couverture partielle des appuis AMSANA,
 - **Ménages à potentiel d'impact/effet faible** qui sont des ménages ayant bénéficié depuis 2016 ou non de tous les appuis exceptés celui lié à la nutrition.

Dans un souci d'améliorer la qualité des données et la fiabilité des résultats, la base de sondage pour les bénéficiaires directs lors de l'enquête finale est constituée des mêmes ménages interviewés lors de l'évaluation à mi-parcours et répartis dans les mêmes strates. Toutefois pour des bénéficiaires directs enquêtés à la MTR qui n'ont pas été retrouvés lors de l'enquête de l'évaluation finale (EF), pour diverses raisons (*décès, changement de lieux de résidence, voyage, etc.*), ils ont été remplacés par des ménages de mêmes profils.

- Pour **les bénéficiaires indirects et non bénéficiaires**, il s'agit d'un échantillonnage aléatoire simple avec la pratique de la marche aléatoire.

Compte tenu de la crise sanitaire COVID- 19, la taille de l'échantillon enquêté est passée de 480 ménages sondés à la mi-parcours à 386 soit une réduction de **20%**. L'objectif est de diminuer dans la mesure du possible le nombre de contacts physiques. Etant donné qu'il s'agit d'une enquête finale, la proportion de bénéficiaires directs enquêtée est agrandie de 60% à **70%** de la MTR à la FE. Pour les deux autres catégories elle a diminué de 20% à 15% chacune. Ainsi, **270** ménages bénéficiaires directs sont enquêtés contre **58** pour les bénéficiaires indirects et **58** pour les non bénéficiaires.

De la Baseline à l'évaluation finale, le nombre de villages objet d'enquête a évolué afin de tenir compte de la distribution de l'appui et de la nécessité de disposer d'étalon pour la comparaison. Ainsi l'enquête finale s'est déroulée dans 34 villages, les mêmes qu'à la MTR soit **51%** des villages d'intervention du programme dont **7** des 8 villages enquêtés lors de la Baseline.

12.3.4 Organisation de la collecte des données

L'encadrement (*formation et suivi*) des agents de collecte¹⁶ mobilisés par le programme a été conduit par le Groupe de Travail Suivi-Evaluation (*GT-SE*) constitués des responsables suivi-évaluation des différentes OP sous le lead de la coordination. A ces étapes a été associée une équipe du Ministère de l'agriculture de l'Elevage et de la Pêche (*MAEP*) central et déconcentrée c'est-à-dire la DANA, la DPP, la CT-SAGSA, l'ATDA pôle 3 et la DDAEP Atacora.

L'enquête sur le terrain s'est déroulée sur seize jours, du 27 juillet au 11 août, à la même période que pour la BL et la MTR. Car elle marque le **pic de la période de soudure** caractérisé par la diminution des stocks des produits vivriers et l'amenuisement des revenus, facteurs qui influencent la faim dans les ménages et la diversification de leur alimentation. Cette période constitue donc le moment propice de collecte de données pour apprécier l'effet du programme sur ses cibles.

La collecte de données par les enquêteurs a été faite sur la base de questionnaire papiers (*niveaux sous-variables et variables*). Les questionnaires ont été digitalisés par les superviseurs à l'aide de l'application **KoboCollect** afin de faciliter le transfert et le traitement des données.

12.3.5 Traitement des données

Les données collectées par smartphone ont, comme pour la Baseline et la MTR, été exportées et apurées en Excel puis analysées avec **SPSS**. Les angles d'analyse définis ont été utilisés pour établir les tableaux et graphiques qui montrent les tendances et les valeurs initiales des indicateurs.

Les statistiques descriptives (*effectif, moyenne, proportion*) ont été produites pour chaque variable clé, en désagrégeant notamment par bénéficiaires directs, indirects et non bénéficiaires. Les principales tendances des variables clés et des indicateurs ont été dégagées et compilées en tableaux et en graphiques.

Puisqu'il s'agit d'une évaluation finale qui vise à apprécier l'efficacité des interventions du programme et les facteurs explicatifs des changements obtenus, les analyses croisées et les corrélations entre variables et indicateurs et sur la base de tests statistiques, ont constitué une grande partie des analyses. Ceci permet non seulement d'expliquer certaines tendances et écarts mais aussi d'identifier les leviers à utiliser pour améliorer les interventions d'un autre programme.

12.3.6 Données spécifiques

Les données relatives à des facteurs explicatifs des changements obtenus et pour d'autres paramètres/variables sont issus des données des systèmes de suivi-évaluation des OP (*intégrant celui du programme*) en lien avec la chaîne de résultats (*des sous-résultats aux résultats intermédiaires et objectif spécifique*).

Ces données sont composées d'informations liées aux résultats et indicateurs des OP. Elles sont obtenues avec un échantillon représentatif des bénéficiaires de chacune de leurs interventions. Les méthodes de collecte utilisées sont : les enquêtes

¹⁶ 12 agents collecteurs et 2 agents superviseurs

périodiques, la pose de carrés de rendement, le renseignement périodique des bases de données, le tracking avec GPS, l'observation directe, la pesée, le dénombrement. Ils concernent le maïs, le maraichage familial et professionnel, le fonio, les MIP. Pour la nutrition, un registre est mis en place dans chaque village pour recenser et suivre les femmes enceintes. Un autre registre de dépistage massif des enfants malnutris est également utilisé dans tous les villages pour l'enregistrement des enfants dépistés de 0 à 5 ans. Les informations institutionnelles sont collectées pour la mesure de la satisfaction des parties prenantes et l'évaluation des capacités des acteurs au portage de la SAN dans leurs domaines respectifs.

Des études spécifiques d'état des lieux et d'évaluation (*réf. rapports annuels et études complémentaires spécifiques*) ont été réalisées par les OP dont les résultats servent à élucider certaines tendances de l'enquête ménage de l'évaluation finale. Les différentes données sont traitées avec des applications telles que : Excel, SPSS CSPRO et STATA.